

PROCÈS-VERBAL

Quatrième séance : Jeudi 18 juin 2020 à 9 heures 26 minutes

PRÉSIDENCE de M. Gaston Tong Sang
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

– Discours du président de l'assemblée de la Polynésie française.....	5
– Discours du Président de la Polynésie française	8
– Question orale de M ^{me} Éliane Tevahitua sur la desserte aérienne de l'île de Maupiti	15
– Question orale de M ^{me} Louisa Tahuhuterani : Quid de la tenue des évènements à Vaitupa	17
– Question orale de M ^{me} Nicole Sanquer sur la campagne « du consommer local »	18
– Question orale de M ^{me} Sylviane Terootea sur la cession à titre gracieux de terrains aux communes	21
– Rapport n° 40-2020 relatif à un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2019 (budget général).....	23
– Rapport n° 41-2020 relatif à un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2019	23
– Rapport n° 42-2020 relatif à un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2019 (comptes spéciaux).	23
– Rapport n° 43-2020 relatif à un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes spéciaux de l'exercice 2019	23
– Rapport n° 44-2020 relatif à un projet de délibération portant modification n° 2 du budget général de la Polynésie française formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020.....	36
– Rapport n° 45-2020 relatif à un projet de délibération portant modification n° 2 du budget	

des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020	36
– Rapport n° 46-2020 relatif à une proposition de délibération portant approbation du compte administratif de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2019	44
– Rapport n° 47-2020 relatif à une proposition de délibération portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de l'assemblée de la Polynésie française....	44
– Rapport n° 48-2020 relatif à une proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2020.....	44
– Rapport d'activité n° 3790 de la commission de contrôle budgétaire et financier pour l'année 2019.....	56

Les rapports ci-dessus sont disponibles sur le site : www.assemblee.pf/travaux/seance

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

Le président : Je vous propose de commencer nos travaux, mes chers collègues.

Bonjour à tous. En notre nom, je voudrais adresser la bienvenue et nos salutations à Monsieur le président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires de la Polynésie française. Bienvenus aux représentants de la presse, au public et à ceux qui suivent nos travaux par internet.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 1089/2020/APF/SG du 9 juin 2020 et je demande à notre secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Amaru	Patricia	Absente
M ^{me}	Aro	Dylma	Présente
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	Présente
M.	Brotherson	Moetai	Présent
M ^{me}	Bruant	Virginie	Arrivée en cours
M.	Buillard	Michel	Présent
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	Présente
M.	Ching	Yves	Présent
M ^{me}	Cross	Valentina	Présente
M.	Faatau	Luc	Présent
M.	Flohr	Henri	Absent
M.	Fong Loi	Charles	Présent
M.	Frebault	Angélo	Présent
M ^{me}	Frebault	Joëlle	Présente
M ^{me}	Galenon	Minarii	Absente
M.	Geros	Antony	Absent
M ^{me}	Harua	Monette	Présente
M.	Heaux	James	Arrivé en cours
M ^{me}	Iriti	Teura	Arrivée en cours
M.	Kautai	Benoit	Présent
M.	Laurey	Nuihau	Présent
M ^{me}	Le Gayic	Vaitea	Présente
M.	Lisan	Marcelin	Absent
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Présente
M.	Maraeura	Teina	Absent
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Présente
M ^{me}	Mercier	Cécile	Présente
M.	Moutame	Thomas	Présent
M.	Natua	Bernard	Absent
M.	Perez	Antonio	Présent
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Absente
M ^{me}	Pomare-Tixier	Yvannah	Présente
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Présente
M.	Riveta	Frédéric	Présent
M.	Salmon	Geffry	Présent
M ^{me}	Sanquer	Nicole	Présente
M.	Schyle	Philip	Arrivé en cours
M.	Taae	Putai	Présent
M.	Tahiata	Fernand	Présent
M ^{me}	Tahiata	Romilda	Présente
M ^{me}	Tahuhuterani	Louisa	Présente

M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Absente
M.	Tavaearii	Wilfred	Présent
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Absente
M ^{me}	Teakarotu	Joséphine	Présente
M.	Tehaamoana	Etienne	Présent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	Présente
M ^{me}	Terooatea	Sylviane	Présente
M ^{me}	Tetopata	Tapeta	Présente
M ^{me}	Tetuanui	Lana	Présente
M ^{me}	Tevahitua	Eliane	Présente
M.	Tokoragi	Félix	Présent
M.	Tong Sang	Gaston	Présent
M.	Toromona	John	Présent
M.	Tuheiaava	Richard	Présent
M ^{me}	Tupana	Moihara	Présente
M ^{me}	Tuuhia	Augustine	Présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Édouard Fritch, Monsieur le vice-président du gouvernement Teva Rofritsch, Mesdames et Messieurs les ministres, Nicole Bouteau, Tearii Alpha, Priscille Tea Frogier, Heremoana Maamaatuaiahutapu, Isabelle Sachet, Jacques Raynal, Christelle Lehartel et René Temeharo.

PROCURATIONS

Le président : Merci. Y a-t-il des procurations déposées ?

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 18 juin 2020		
N° 4453 – 9 h 7	Nuihau Laurey	Nicole Sanquer
N° 4454 – 9 h 7	Nicole Sanquer	Nuihau Laurey
N° 4455 – 9 h 15	Teina Maraaura	Tapeta Tetopata
N° 4456 – 9 h 15	Virginie Bruant	Monette Harua
N° 4457 – 9 h 15	Henri Flohr	Dylma Aro
N° 4458 – 9 h 15	Philip Schyle	Louisa Tahuhuterani
N° 4459 – 9 h 15	Bernard Natua	Putai Taae
N° 4460 – 9 h 15	Teapehu Teahe	Joséphine Teakarotu
N° 4461 – 9 h 15	Patricia Amaru	Augustine Tuuhia
N° 4462 – 9 h 15	Teura Tarahu-Atuahiva	Moehara Tupana
N° 4463 – 9 h 22	Antony Geros	Valentina Cross
N° 4464 – 9 h 22	Minarii Galenon	Moetai Brotherson
N° 4465 – 9 h 27	Marcelin Lisan	Lana Tetuanui
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 4466 – 10 h 39	Yvannah Pomare-Tixier	Tepuaraurii Teriitahi
N° 4467 – 10 h 57	John Toromona	Sylvana Puhetini
N° 4468 – 11 h 7	Vaitea Le Gayic	Yseult Butcher-Ferry
N° 4469 – 11 h 7	Sylviane Terooatea	Fernand Tahiaata
N° 4470 – 11 h 7	Vaiata Perry-Friedman	Étienne Tehaamoana
N° 4471 – 11 h 7	Teura Iriti	Geffry Salmon
N° 4472 – 11 h 19	Joëlle Frebault	Romilda Tahiaata

N° 4473 – 11 h 28	Charles Fong Loi	Félix Tokoragi
N° 4474 – 11 h 44	Michel Buillard	Yves Ching
N° 4475 – 12 h 4	Angelo Frebault	Charles Fong Loi
N° 4476 – 12 h 10	Félix Tokoragi	Luc Faatau
N° 4477 – 12 h 15	James Heaux	Teura Iriti
N° 4478 – 12 h 18	Thomas Moutame	Frédéric Riveta
N° 4479	Minarii Galenon	Éliane Tevahitua
N° 4480	Moetai Brotherson	Teumere Atger-Hoi
N° 4481 – 14 h	Juliette Matehau-Nuupure	Charles Fong Loi
N° 4482 – 14 h	Benoît Kautai	Gaston Tong Sang
N° 4483 – 14 h	Bernard Natua	Angélo Frebault
N° 4484 – 14 h	Putai Taae	Antonio Perez
N° 4485 – 14 h 10	Augustine Tuuhia	Béatrice Lucas
N° 4486 – 14 h 11	Patricia Amaru	Virginie Bruant
N° 4487 – 14 h 12	Richard Tuheiava	Cécile Mercier
N° 4488 – 14 h 17	Teura Iriti	Étienne Tehaamoana
N° 4489 – 14 h 54	Charles Fong Loi	Juliette Matehau-Nuupure

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci. Je demande à notre secrétaire générale de donner lecture du projet d'ordre du jour, s'il vous plaît.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Discours du Président de l'Assemblée de la Polynésie française ;*
- III) *Discours du Président de la Polynésie française ;*
- IV) *Séance de questions orales ;*
- V) *Examen des rapports, des projets et propositions de délibération et du rapport d'activité de la commission de contrôle budgétaire et financier ;*
- VI) *Examen de la correspondance ;*
- VII) *Clôture de la séance.*

Le président : Merci. Je demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour. Qui est pour ?... Tout le monde est pour ?... À l'unanimité. Merci.

Nous passons au point II de notre ordre du jour.

II) DISCOURS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes, chers amis du public, *dans la grâce du Seigneur, bonjour.*

Comme vous le savez, la prise de parole au sein de notre hémicycle répond à des codes et est strictement encadrée par notre règlement intérieur. Il est ainsi peu banal qu'en dehors des habituelles séances d'ouverture de nos sessions, je sois amené à prononcer face à vous l'allocution que je m'appête à porter à votre attention.

Près de trois mois après le début de la crise sanitaire que nous connaissons, je tenais, avant de laisser la parole à notre Président de la Polynésie française, à m'exprimer face à vous afin, d'une part, de revenir très brièvement sur les semaines éprouvantes que nous venons de vivre ensemble et, d'autre part, pour évoquer avec vous l'avenir que nous devons construire, plus que jamais ensemble.

La session administrative que nous vivons, chers collègues, ne connaît aucun précédent. Jamais, au cours de l'histoire de notre institution, les élus du peuple siégeant sur les bancs de l'assemblée n'avaient été confrontés aux contraintes du confinement, privés des liaisons aériennes, isolés mais néanmoins mobilisés auprès de nos concitoyens. Jamais une session administrative n'avait débuté sans les allocutions solennelles du Président de notre Pays et du président de notre assemblée de Polynésie française. Jamais le renouvellement de nos commissions n'avait été autant retardé. Jamais nous n'avions été, au sein de cet hémicycle, soumis aux mesures de distanciation sociale ou amenés à débattre ou nous exprimer depuis nos îles et circonscriptions respectives.

Pourtant, malgré ces contraintes sans précédent et mue par l'incroyable force de la démocratie, notre assemblée n'a jamais cessé de fonctionner et sa mission délibérative, indispensable à l'adoption des mesures de soutien gouvernementales, n'a jamais été entravée et n'a subi aucun réel ralentissement. Les élus des Îles-du-Vent, soutenus par leurs collègues des archipels éloignés, eux aussi très impliqués, se sont réunis régulièrement en commission et en séance plénière, sans absence de quorum, afin de débattre et d'adopter, dans des délais contraints, les mesures d'urgence proposées par le Président et son gouvernement pour faire face aux conséquences de la pandémie.

Une modification de notre règlement intérieur a été adoptée en début de session afin de surseoir au renouvellement des commissions qui va s'opérer tout de même avant la fin de la session, mais aussi dans le but d'encadrer l'usage de la visio-conférence pour les travaux en commission.

Engagés dans une réelle démarche de collaboration avec notre ministre en charge des relations avec les institutions, Madame Nicole Bouteau, nous avons été régulièrement informés de l'avancée de la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement et les services du Pays et de l'État.

L'assemblée de la Polynésie française, très active et dynamique sur le plan de la coopération interparlementaire, a été sollicitée à plusieurs reprises par ses partenaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de la région du Pacifique et du programme des Nations Unies pour le développement, afin de partager avec eux son expérience en matière de gestion de la crise épidémique à l'échelle de l'institution mais aussi à l'échelle du Pays.

Ce fonctionnement, tambour battant, de notre institution, a été rendu possible grâce à l'implication de chacun et chacune d'entre vous, grâce à l'esprit de coopération et de collaboration constructif de nos trois présidents de groupe, que je salue bien amicalement, mais aussi et surtout grâce à la disponibilité, à l'efficacité et à la réactivité de notre première vice-présidente, ma chère Sylvana, qui, en mon absence, a su prendre les choses en mains avec responsabilité, de manière collégiale, concertée et consensuelle. Qu'elle en soit sincèrement remerciée ! Mes remerciements, j'aimerais également les adresser à nos collaborateurs, mais aussi à notre secrétaire générale qui a su organiser et mobiliser efficacement l'ensemble de nos services administratifs durant la période de confinement.

Monsieur le Président, les mois qui viennent de passer ont été rudes et éprouvants mais ont mis en lumière votre courage politique, votre volonté inébranlable de placer l'humain au centre de l'action publique, votre inquiétude permanente et constante pour la sécurité sanitaire de nos populations, appuyé en cela par notre ministre de la santé, Jacques Raynal, que je tiens ici aussi à remercier pour

son travail sans relâche, mais aussi votre relation solide et partenariale avec l'État et son représentant en Polynésie française, Monsieur Dominique Sorain, que je salue et remercie.

Cette gestion remarquable de la pandémie qui a mis à mal notre pays nous permet aujourd'hui de ne déplorer aucune perte humaine et de ne recenser qu'un nombre extrêmement restreint de malades. Au nom de l'ensemble de notre représentation de notre assemblée, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'ensemble des membres de votre gouvernement, nos remerciements les plus chaleureux et nos félicitations appuyées pour la gestion de cette crise sans précédent.

Les mesures sociales qui ont été portées par votre gouvernement et adoptées par la grande majorité de notre assemblée ont permis et permettent encore aux victimes collatérales de la pandémie de survivre à la crise économique qui frappe sévèrement notre pays et ébranle l'équilibre social et sociétal de notre *pays*. Critiquées par certains esprits chagrins, ces mesures sont, sur le terrain, extrêmement bien accueillies et saluées par les milliers de Polynésiens qui en bénéficient.

Il me faut ici remercier l'ensemble des entités publiques qui ont accepté de contribuer à la mise en commun des fonds nécessaires à la mise en place des mesures salvatrices, tout en formulant le vœu solennel que la République, une et indivisible, nous apporte le soutien qui nous permettra de faire face aux lendemains difficiles et incertains qui s'imposent à nous.

Monsieur le Président, l'annonce par vos soins de la reprise des vols internationaux dès le 15 juillet prochain constitue un réel espoir pour notre économie insulaire étroitement liée à la reprise de l'activité touristique dans notre pays. Aux Îles-Sous-le-Vent, aux Marquises, aux Tuamotu, aux Australes, et partout en Polynésie, les portes de nos pensions de famille, de nos hôtels, de nos commerces et de nos restaurants, verrouillées à double tour durant le confinement, sont à présent grandes ouvertes et prêtes à accueillir nos visiteurs pressés de fouler le sol d'une terre hospitalière à présent exempte de ce virus et qui isole les grandes métropoles urbaines de ce monde et rend ainsi enviable et attractif l'isolement géographique de nos îles.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le défi majeur et immédiat que nous devons relever ensemble est bien évidemment celui de la relance économique de notre pays qui s'opèrera grâce à notre unité et grâce à la capacité de résilience historique et millénaire de notre peuple.

J'en appelle ainsi humblement à la mobilisation générale de l'ensemble des forces politiques de notre *fenua* pour accompagner le gouvernement dans ce noble et indispensable projet. Sans renoncer à nos idéologies respectives et en honorant la confiance accordée par nos électeurs, nous devons travailler main dans la main, loin des intérêts partisans, unis par la volonté de remettre à flot notre économie, de dynamiser à nouveau nos industries, nos entreprises et de permettre à chaque Polynésien de trouver sa place dans une société économiquement et socialement épanouie.

Cet esprit d'unité, je souhaite qu'il soit présent partout et en tous lieux. Pour reconstruire l'économie polynésienne, nous aurons besoin d'une assemblée unie et dévouée à l'intérêt général, d'une société civile unie et solidaire, de conseils municipaux et de parlementaires unis et responsables, mais aussi d'une majorité solide et plus que jamais unie aux côtés de son Président et de son gouvernement. Notre population a besoin d'être rassurée et doit pouvoir compter sur la stabilité de nos institutions. Les mouvements dissidents, les démonstrations de défiance à l'égard de nos dirigeants, les discours hostiles ou réprobateurs n'ont pas leur place en ces temps troubles et difficiles. Improductifs et stériles, ils fragiliseront l'édifice que nous devons pourtant nous employer à bâtir ensemble.

Aussi, Monsieur le Président, soyez assuré du fait que notre assemblée travaillera à vos côtés avec responsabilité et efficacité, et que votre majorité, vaillante et plus que jamais mobilisée, portera avec vigueur et détermination votre action et celle de notre gouvernement.

À bord de la même pirogue et ramant dans la même direction, nous affronterons ensemble les vents contraires, les tourments et les afflictions de cette difficile traversée, pour le bien de notre population et l'avenir de notre beau pays.

Je vous remercie. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : J'appelle notre Président à prononcer son discours. Merci.

III) DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Monsieur le vice-président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public et ceux qui nous regardent par Internet, *bonjour*.

Cette séance est assez particulière. Nous allons effectivement étudier, et c'est le point essentiel de l'ordre du jour, le compte administratif du Pays et celui de l'assemblée de Polynésie française. Cette étude traduit un état économique et financier exceptionnel, tel que nous ne l'avions jamais vécu. Mais tout cela est passé au second plan avec la crise sanitaire de la covid-19 qui a sérieusement mis à mal notre économie en ce début d'année avec des effets qui perdureront. C'est donc aussi l'occasion pour le gouvernement de vous rendre compte de l'action menée par le gouvernement lors de cette crise.

Mais je débiterai mon propos sur les grandes lignes de ce compte administratif puis j'évoquerai derrière, plus longuement, les conséquences de la crise sanitaire.

Ainsi, le total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 s'établit à 131 milliards F CFP, dont 107,8 milliards de recettes fiscales et 23,2 milliards de recettes non fiscales, en progression de 2 % par rapport à 2018, du fait d'une forte progression de la fiscalité indirecte qui permet de compenser la baisse des recettes due des taux d'IS (impôt sur les sociétés) depuis 2016, puisque nous constatons une progression des engagements en investissements des entreprises et la bonne performance des projets en défiscalisation. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à près de 109 milliards F CFP, dont 29 milliards en charge de personnel, en retrait donc de 1 milliard par rapport à 2018, des dépenses de transfert de 34,5 milliards, une progression de 11,5 % par rapport à l'exercice précédent du fait du renforcement des politiques sectorielles et surtout une dotation au Fip en augmentation de 7 %, ce qui s'élève à 18,5 milliards F CFP.

En section d'investissement, le montant total des recettes s'établit à 12,9 milliards F CFP, en recul de 1 % par rapport à 2018. Il est à noter que les recettes relevant du partenariat financier avec l'État s'élèvent à 7,3 milliards F CFP. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent donc à 29,8 milliards F CFP. C'est l'objectif que j'ai fixé au gouvernement puisqu'il visait à atteindre les 30 milliards de liquidation pour 2019. Je vous rappelle que ces dépenses d'investissements s'élevaient à 12 milliards en 2012. Nous sommes à 30 milliards F CFP pratiquement en 2019. Cette année 2019 fut donc exceptionnelle aussi à ce titre.

Je souhaite, au-delà des ministres et leurs équipes, remercier les services de l'Administration mais également toutes les entités publiques et semi-publiques qui ont permis d'atteindre ces excellents résultats. Merci donc à toutes et à tous pour votre mobilisation et merci surtout pour ces résultats.

Le résultat de fonctionnement cumulé au budget général pour l'exercice 2019 s'élève donc finalement à 21,8 milliards F CFP, après le financement de la section d'investissement à hauteur de 15,2 milliards. Cette année 2019 sera donc l'année la plus performante sous l'angle des finances publiques et nous avons atteint des chiffres records en termes de chiffre d'affaires, et donc de PIB, à plus de 670 milliards F CFP, selon les dernières estimations provisoires faisant état d'une croissance de plus de 2,5 % de cet indicateur de performance économique du pays.

Ces résultats exceptionnels nous auront donc permis de mobiliser, lors du collectif massif que nous avons voté, la moitié du solde prévisionnel attendu de ce compte administratif, le solde réel disponible après le financement du collectif du mois de mars dernier s'élève donc à 11 milliards F CFP.

Pour ce qui concerne les comptes d'affectation spéciale, globalement, les fonds présentent un solde positif à hauteur de 2 milliards F CFP. Le résultat de fonctionnement cumulé des comptes spéciaux s'élève à 10 milliards F CFP. Toutefois, après prélèvement au budget primitif 2020 et au collectif n° 1-2020 du mois de mars dernier, le solde disponible s'élève désormais à 6,8 milliards F CFP.

Chers amis, ces excellents résultats auraient dû nous permettre d'amplifier encore le développement économique et social de notre Polynésie cette année au bénéfice de tous les Polynésiens. Les perspectives de l'année 2020 laissaient en effet présager un résultat encore en augmentation par rapport à 2019. C'était, cependant, sans compter sur la progression rapide de la pandémie mondiale liée à la covid-19 et les impacts dramatiques sur la santé des populations de par le monde. On compte en effet aujourd'hui, et je vous le rappelle, plus de 8,3 millions de personnes touchées par le coronavirus et près de 450 000 décès.

En Polynésie française, les mesures d'urgence prises par mon gouvernement en relation avec notre représentant de l'État, Monsieur Dominique Sorain, mais aussi avec nos *maires* sortants, et ce, malgré le contexte électoral, ont permis de stopper en quelques semaines la progression de la maladie en Polynésie. Aussi, notre pays a compté jusqu'à 60 personnes malades et, grâce à Dieu, aucun décès n'est à déplorer.

Je remercie tous les jours le Seigneur d'avoir préservé notre population de ce fléau dévastateur. Je vous remercie aussi, ainsi que tous les Polynésiens, d'avoir accepté de suivre nos recommandations et mesures d'urgences prises pour lutter efficacement contre ce fléau. Bien sûr, je remercierai avant tout les confessions religieuses d'avoir su unir leurs forces pour affronter efficacement cette crise sanitaire sans précédent. Mais je n'oublie pas les partenaires privilégiés du gouvernement. Je veux parler des maires que je veux ici remercier également.

Les décisions de restreindre la circulation des biens et des personnes dans notre pays et la fermeture de nos frontières prises d'un commun accord avec le haut-commissaire de la République pour protéger nos populations étaient impératives, elles étaient même indispensables. Les chiffres de l'épidémie au *pays* démontrent que nous avons pris les bonnes décisions pour endiguer la propagation de la covid-19. Bien sûr, et j'ai envie de dire et c'est la vie, il y a toujours des mécontents. Je peux comprendre. Mais, ce qui m'importait était de protéger ma population, y compris tous ceux et celles qui m'insultaient. C'est une crise que personne n'a voulu, mais elle était là et nous devions, ensemble, l'affronter. Dans cette lutte sanitaire, je suis particulièrement satisfait, le haut-commissaire avec moi, d'avoir pu épargner l'ensemble de nos archipels de cette épidémie. Cette réalité constituera un atout pour notre relance économique et j'y reviendrai un peu plus tard. Mais, Dieu merci, grâce à la pertinence des décisions prises par le ministre de la santé et ses services, nous sommes assez rapidement sortis du confinement. Je salue le travail et les efforts déployés par nos agents de la santé, comme toutes celles et ceux qui y ont contribué.

Dans ce cadre de la lutte sanitaire, le Pays a dépensé 1,3 milliard F CFP, rien que pour les actions sanitaires et les actions de protection de nos populations pour enrayer la propagation de la covid. Cette crise sanitaire qui nous a amenés à suspendre nos liaisons avec l'extérieur, à isoler notre *pays* a montré et mis en exergue le fait que notre industrie touristique est une grosse locomotive économique pour notre pays. Tous les maires des îles ayant une économie touristique se sont aperçus, suite à l'arrêt total et brutal des flux de visiteurs, combien cette activité faisait vivre de personnes et comment elle irriguait tout un tissu local de petits producteurs, de commerçants, etc. Les maires de Rangiroa, de Fakarava, de Nuku-Hiva et, bien sûr, Bora-Bora nous ont exprimé leurs inquiétudes face à la fermeture des établissements hôteliers et d'hébergement chez l'habitant dans leurs îles.

À Tahiti, certaines entreprises agroalimentaires, de fabrication et de vente de boissons d'alimentation, de production et de distribution de fruits et de légumes, de production et de distribution de produits de la mer ont perdu une partie importante de leur chiffre d'affaires tiré de la consommation des touristes. Et, en cascade, le transport maritime local souffre de la perte de ce volume de marchandises à transporter.

De même l'arrêt de nos deux paquebots de croisières, le Paul Gauguin et l'Aranui, a notamment privé les transporteurs, les prestataires d'activités et les artisans des Îles-Sous-le-Vent et des Marquises d'une activité et donc d'un revenu significatif pour leurs petites entreprises.

Prenons le cas de Bora-Bora — ce n'est pas parce que c'est le président, parce que Bora-Bora est une illustration de ce phénomène —, sur une population de 10 000 habitants, nous comptons un peu plus de 2 000 salariés liés directement au tourisme, à la restauration pour une masse salariale de près de 600 millions F CFP par mois. On compte également sur Bora-Bora près de 1 100 patentés, du commerce, de l'artisanat, des transports..., soit plus de 3 000 personnes dont les revenus sont liés à la clientèle touristique. Bora-Bora est l'île de Polynésie qui a entièrement bâti son économie sur le tourisme. C'est l'île la plus impactée par les effets de cette épidémie.

L'ensemble des emplois liés au tourisme, de l'ordre de 12 000 sur la Polynésie, est à l'arrêt depuis le début du confinement. C'est une préoccupation que nous partageons au quotidien avec la CPS. C'est grande angoisse pour toutes les familles dont l'emploi et l'activité dépendent des visiteurs extérieurs. C'est une véritable angoisse !

Le gouvernement a pris rapidement conscience de l'impact de la crise et du confinement sur le fonctionnement et les résultats des entreprises locales, et de manière plus particulière, les secteurs du transport aérien local et international et du tourisme. Il nous fallait donc réagir, réagir rapidement, pour dégager des ressources budgétaires pour, d'une part, financer les dispositifs de santé publique et de la prévention sanitaire et, d'autre part, mettre en place des mesures d'accompagnement des salariés, des entreprises et des personnes fragiles pour prévenir la crise sociale qui nous guette.

C'est dans ce cadre et rien que dans ce cadre que le collectif budgétaire massif vous été présenté, et rapidement, au vote de votre assemblée le 26 mars dernier : sauver les populations, préserver les emplois. Ce collectif proposait la mobilisation d'une grande majorité de nos ressources car, je le rappelle, personne, mais personne, à ce moment-là ne pouvait prédire ni la durée ni l'acuité de la crise sanitaire.

Avec le confinement général imposé depuis le 23 mars, le gouvernement a mis en place cinq mesures d'accompagnement pour cinq publics différents. Le RSE (Revenu exceptionnel de solidarité) de 100 000 F CFP en faveur des salariés qui ne pouvaient plus rejoindre leur entreprise et travailler (18 105 personnes ont bénéficié de cette aide pour un montant global de 1,121 milliard de francs Pacifique). Ce dispositif était une réponse à la demande conjointe formulée par les syndicats de salariés et des patrons. Ensuite, l'IS (Indemnité de solidarité) était destinée aux patentés et les travailleurs indépendants (12 033 personnes ont en bénéficié pour 1,147 milliard F CFP). Puis, l'Indemnité exceptionnelle (IE) en faveur des personnels employés en extra et les intérimaires. (4 193 personnes bénéficiaires pour 365 millions F CFP). Le CSE (Contrat de soutien à l'emploi), 2 218 bénéficiaires pour 772 millions F CFP. Le chèque service aux particuliers avec 131 personnes bénéficiaires pour 5,5 millions F CFP. Et, enfin, le CAES en faveur des sans-emplois, 5 000 personnes bénéficiaires pour 750 millions de F CFP. Durant la période de confinement d'une durée de deux mois, le Pays a ainsi pu traiter plus de 36 850 bénéficiaires pour près de 4,2 milliards F CFP de soutien direct aux familles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe TAPURA HUIRAATIRA.*) Sans oublier, mes chers amis, que les allocations familiales des enfants ressortissants du RSPF ont été relevées à 15 000 F CFP, au lieu des 10 000 F CFP, pour la période d'avril à juin 2020, avec un coût de 350 millions F CFP pour le supplément de 5 000 F CFP accordé à chaque enfant. En outre, durant cette période de confinement, la cellule sociale de crise que nous avons installée a dépensé 570

millions F CFP en aides sociales directes, sous la forme de bons alimentaires et autres produits de première nécessité, au bénéfice des familles en difficulté sociale.

Comme vous le voyez, nous avons tenté de couvrir tous les publics possibles de notre pays avec l'idée de laisser le moins de personnes possible sur les bords de la route durant cette période exceptionnelle de l'épidémie et du confinement. Je voudrais donc, si vous le permettez mes chers amis, remercier notre vice-président, la ministre en charge du travail, les ministres du logement et de la famille, pour la célérité et l'efficacité avec lesquelles leurs équipes ont pu mettre en œuvre ces dispositifs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe TAPURA HUIRAATIRA.)*

C'est donc un coût global de 5,4 milliards F CFP cumulés à ce jour et imputés sur le budget du Pays pour faire face à la crise sur les aspects sanitaires, économiques et sociaux depuis le début du confinement.

Les mesures que je viens d'évoquer étaient conçues et valables jusqu'au 21 mai, date de notre sortie de confinement. Désormais, il nous faut rapidement retourner au travail. Et c'est le grand sujet qui nous préoccupe, ensemble. Le gouvernement s'est réuni en séminaire pour examiner les mesures d'urgence par la commande publique et réfléchir aux conditions d'une reprise rapide du secteur privé. Avec le vice-président, nous voulons que nos chantiers et nos commandes, petits et gros, puissent sortir très vite afin de relancer tous les secteurs liés aux marchés publics. Nous veillerons à ce que nos services travaillent vite et efficacement. Des textes de loi permettant ces aménagements de procédures seront soumis à votre assemblée, Monsieur le président, dans les meilleurs délais.

Puis, à la reprise et la relance de l'activité dans le secteur privé, et en particulier dans le secteur du tourisme et des loisirs. C'est peut-être le plus gros et le plus difficile. À cet égard, nous avons déjà commencé à dessiner des pistes de relance et de rebond de notre économie, et notamment celle du tourisme, une des grosses locomotives de notre économie polynésienne. Mais les paramètres de cette réflexion dépendent également de la situation sanitaire des marchés émetteurs de notre tourisme, à savoir les États-Unis, l'Europe, le Japon et bien sûr la Nouvelle-Zélande. Nous avons organisé et nous continuons à organiser les concertations avec les professionnels du tourisme, avec les partenaires sociaux, avec les maires et avec les confessions religieuses. Je veux avant tout que les pistes retenues soient réalistes, que ces pistes soient acceptables pour nos populations et bien sûr très rapidement opérationnelles pour l'ensemble des professionnels du tourisme et des transports. C'est ce qui m'importe et c'est ma priorité, c'est notre priorité.

Ainsi, Air Tahiti Nui reprend ses futurs vols commerciaux à partir du 1^{er} juillet prochain vers Paris, et ce, *via* Vancouver, et à partir du 20 juillet vers Los Angeles. Air France reprend ses vols commerciaux à partir du 8 juillet.

De ce fait, nos hôtels classés ouvriront, pour les premiers, à compter du 1^{er} juillet. À Tahiti, l'Intercontinental Tahiti Resort avait ouvert son établissement dès le 7 juin dernier en week-end avec de la clientèle locale et ouvrira plus largement à compter du 1^{er} juillet. Les autres hôtels de Tahiti ouvriront dans le courant du mois de juillet et, au plus tard, le 4 août pour l'hôtel Tahiti Nui. À Moorea, le Sofitel Ia Ora de Moorea et le Manava Beach Resort seront les premiers à amorcer une ouverture le 10 juillet prochain, suivis par le Hilton Moorea le 20 juillet. À Tetiaroa, The Brando ouvrira ses portes le 15 juillet prochain. À Bora-Bora, tous nos hôtels ouvriront entre le 1^{er} et le 23 juillet, excepté le Maitai Bora qui a ouvert ses portes depuis le 8 juin dernier. À Tahaa, Raiatea, Huahine, Rangiroa, Tikehau et Hiva Oa, les hôtels classés sont opérationnels depuis le 12 juin pour les premiers et le 22 Juillet pour le plus tardif.

Certains de ces hôtels nous annoncent que le taux de remplissage se montera à près de 70 % pour juillet et août. Ceci naturellement est dû au fait que les réservations qui avaient été faites déjà avant la covid n'ont pour l'heure pas été annulées ou reportées. C'est une information plutôt rassurante pour notre industrie touristique et pour notre destination qui, je vous le rappelle, est considérée comme « *covid free* » par les Américains.

Nos hébergements chez l'habitant ont repris leur activité depuis la reprise le 22 mai dernier des vols domestiques Air Tahiti. À cet égard, je salue la forte mobilisation commune des propriétaires de pensions de famille et de notre compagnie domestique pour attirer et inciter les Polynésiens à faire du tourisme local. Je crois savoir que l'engouement des Polynésiens à vouloir redécouvrir les richesses de leurs îles est aujourd'hui réel. C'est un formidable geste d'encouragement pour nos pensions des îles et un geste de patriotisme économique bien salubre pour cette période difficile pour nos petites exploitations touristiques.

Je veux vous dire que l'ouverture de nos frontières est aujourd'hui une nécessité pour relancer l'économie. Nous avons bien sûr mis en place un protocole sanitaire pour accueillir les touristes dans les meilleures conditions et surtout sans que nos populations ne soient mises en danger. Ces mesures seront présentées demain par notre ministre en charge du tourisme et seront présentées bien sûr à la presse. Mais je souhaite attirer votre attention sur la difficulté que nous avons encore à nous procurer des tests. Il y a un mois pourtant, j'avais demandé effectivement au ministre national de la santé, Monsieur Olivier Véran, de nous faire parvenir rapidement 10 000 tests. Le Premier ministre ce matin, Monsieur Édouard Philippe, m'a confirmé l'envoi de ces tests. En parallèle, nous avons entrepris des démarches pour acquérir 50 000 tests salivaires EasyCov développés par le CNRS et commercialisés par une entreprise de Montpellier. Nous attendons une réponse dans les prochaines heures, que j'espère naturellement positive, avec une livraison prévue sous quinzaine. Je veux vous rassurer, mes chers amis. Comme d'habitude, nous ferons le nécessaire pour nous procurer ces tests dont nous avons besoin et qui sont une protection importante pour nos populations, pour ces personnes qui serviront le tourisme demain.

Aujourd'hui, tout le monde adhère à l'idée qu'il est urgent et qu'il faut reprendre le chemin du travail. Pour relancer et stimuler une économie à l'arrêt, il faut également mettre des moyens importants et veiller à ce que les forces de travail, que les forces de production soient toujours intactes. Il s'agit de moyens financiers bien sûr et de moyens règlementaires simplifiés afin de faciliter et d'accélérer les autorisations administratives sollicitées par les acteurs publics et privés. Chacun de nos départements ministériels a été mobilisé pour que les chantiers et les plans de campagne menés par le Pays soient dynamisés et concrétisés dans les meilleurs délais. En d'autres termes, chaque franc investi par la puissance publique est un franc précieux pour nos entreprises.

En termes de crédit de paiement — vous le découvrirez un peu plus tard aussi — pour notre budget d'investissement, je rappelle que le Pays a mis en place près de 53 milliards F CFP. Je sais que cette somme est considérable et va au-delà de nos capacités de consommation annuelle qui se monte à près de 30 milliards. C'est vous dire que la liste des chantiers bénéficiant d'un financement assuré aujourd'hui est bien réelle et n'attend qu'à être mise en œuvre. Le second semestre de 2020 va être une période capitale pour notre tissu économique. Je souhaite que le maximum de travailleurs puisse rester au sein de leur entreprise et, ainsi, éviter un chômage massif.

Au titre des moyens publics, pour prendre le relais des mesures d'urgence, telles que le Revenu exceptionnel de solidarité et l'Indemnité de solidarité, nous avons donc mis en place depuis le 21 mai dernier, avec votre soutien, la mesure intitulée Dièse (Dispositif exceptionnel de sécurisation de l'emploi) en faveur des salariés et des entreprises en difficulté, d'une part ; l'autre mesure, le Déséti (Dispositif exceptionnel de sauvegarde de l'emploi des travailleurs indépendants) en faveur des patentés et des travailleurs indépendants, d'autre part. Vous connaissez bien ces mesures puisque votre honorable assemblée les a adoptées. Depuis leur mise en application le 21 mai dernier, nous enregistrons à ce jour, 1 186 demandes de bénéficiaires de Dièse et 238 demandes pour le Déséti. Et ce n'est pas fini, puisque le redémarrage et la montée en puissance de nos entreprises et de nos outils de production se feront progressivement au cours du second semestre.

Au titre de l'État, le haut-commissariat nous informe que le fonds de solidarité est intervenu pour les mois de mars à mai 2020 pour un total de 16 334 demandes d'aide, pour un total de 2,450 milliards de

F CFP. Le fonds de solidarité sera poursuivi jusqu'en décembre avec un ciblage en faveur du secteur du tourisme qui en a naturellement terriblement besoin.

Au titre du prêt garanti par l'État (PGE) en faveur des entreprises du Pays, 388 dossiers d'entreprise ont été validés par les services de l'État à ce jour pour un montant de 18,550 milliards de F CFP de soutien garanti. Nous saluons, en votre nom et en notre nom à tous, et remercions l'État pour ce soutien indispensable et important de nos outils de production : 18 milliards pour le PGE et 2,4 milliards pour le fonds de solidarité.

Parallèlement, le gouvernement a sollicité le soutien de l'État dès le début de la crise sanitaire en accompagnement de nos efforts à tous. Nous avons rapidement évalué les impacts de la crise économique qui allait succéder naturellement à la crise sanitaire dans un contexte de tensions extrêmes avec une totale méconnaissance — nous ne connaissions rien de la covid — de cet ennemi sans visage qui terrassait les économies du globe. Le 20 mars 2020, j'ai transmis au Premier ministre Édouard Philippe une première demande de subvention à hauteur de 36 milliards F CFP, destinée à couvrir globalement les besoins financiers du Pays liés à la perte estimée des recettes fiscales et sociales, au financement des mesures d'urgence en matière de santé et les revenus et indemnités de solidarité évoquées précédemment. Ce fut le 20 mars. Le 10 avril 2020, j'ai communiqué au ministre de l'action et des finances publiques, Monsieur Gérard Darmanin, une nouvelle évaluation financière plus circonscrite à hauteur de 27,4 milliards F CFP qui tenait compte du seul ajustement de l'enveloppe des aides à l'emploi exprimées par les entreprises et du rétablissement des budgets obligatoires tels que le Fip (Fonds intercommunal de péréquation), de la rémunération des personnels de l'administration, mais également celui des budgets de l'administration, amputés toutefois de 15 % par rapport au budget primitif. Ce fut des mesures adoptées par l'assemblée au mois de mars dernier pour alimenter le collectif budgétaire.

Suite à la conférence téléphonique du 28 avril 2020 avec le président de la République, Monsieur Macron, nous avons convenu de mettre en place avec Monsieur le haut-commissaire de la République un comité des financeurs État/Pays, ce dans le but d'évaluer encore plus précisément les besoins financiers de la Polynésie française exprimés auprès du Premier ministre et du ministre de l'action et des comptes publics précédemment sensibilisés par courrier.

J'ai chargé donc notre vice-président et ses équipes de conduire ces analyses pour le Pays dans des temps records et alors que la crise sanitaire clouait au sol notre économie sans perspective rapide de redémarrage. Cette époque-là, nous ne savions pas la date de déconfinement. Ce comité des financeurs s'est réuni deux fois : le 5 mai 2020 pour définir la méthode de travail et fixer un calendrier de travail, puis le 13 mai 2020 pour examiner dans le détail les analyses faites par le Pays. Au final, les membres du comité ont validé les analyses et les besoins exprimés par le Pays, et ce, à l'unanimité. C'est ce document qui servira de bases à toutes les discussions désormais officielles pour le financement de la crise économique et financière, mais avant tout sociale, que le Pays s'apprêtait à combattre désormais. Paris donc concluait dès lors sur les modalités financières de cet accompagnement de l'État et nous orienta vers un emprunt bénéficiant de la garantie de l'État, à soumettre donc au Parlement national dans les délais les plus brefs. Nous prenons acte.

Dans ce cadre désormais clarifié, le 22 mai 2020, j'ai sollicité auprès du Premier ministre l'octroi de la garantie de l'État pour deux prêts respectivement de 37 milliards F CFP pour couvrir les besoins de notre collectivité et de 19 milliards pour soutenir la trésorerie de la CPS, soit donc au total 56 milliards F CFP, considérant que cela pourrait faire l'objet de deux prêts différents : un pour le Pays et l'autre pour la CPS, ceci afin de permettre à tout notre pays de surmonter une crise économique majeure.

J'évoquais également dans ce courrier au Premier ministre la situation difficile que traverse notre compagnie aérienne Air Tahiti Nui. Au regard des sommes colossales débloquées à Paris au chevet de la compagnie nationale et de certaines compagnies régionales Outre-mer, j'ai donc proposé à l'État trois mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en œuvre par celui-ci. La première mesure serait la prise en charge par l'État d'une allocation de chômage partiel, au même titre que pour les

compagnies aériennes nationales — Ne souriez pas, on a quand même proposé, bien sûr ! Et pourquoi pas ? La deuxième proposition est l'ouverture du capital de la compagnie à un organisme de financement public de l'État. Et la troisième, l'émission d'obligations convertibles en actions. Je suis, à ce jour, toujours dans l'attente d'une réponse de l'État sur ces dernières propositions d'intervention. Mais je sais que l'État étudie le sujet favorablement.

Donc, à ma demande, notre députée Maina Sage a pris l'avion en urgence, hier soir, pour aller faire entendre notre voix à Paris, et notre sénatrice redouble naturellement d'efforts pour mobiliser nos amis de la chambre haute qui se mobilisent, je dois le reconnaître, de façon éclatante.

Je dois vous avouer, mais j'y ai cru un moment, que Paris a marqué le pas. Cela m'a amené à me poser question sur la manière dont nous devrions appréhender les semaines qui viennent. Nous avons bien obtenu le blanc-seing unanime des membres du comité des financeurs local sur la justesse de nos analyses financières et économiques, démontrant ainsi que les demandes du Pays avaient été soigneusement préparées et bien argumentées. Alors, serions-nous victimes de la bonne gestion de nos deniers publics polynésiens, conduisant ainsi certaines hautes administrations à minimiser nos besoins d'accompagnement ? Serions-nous aussi victimes d'un filtre lointain qui considère les collectivités françaises du Pacifique comme similaires et indissociables alors que nos économies, notre exposition internationale et nos défis, tout comme nos aspirations, sont profondément différents ? Je ne veux pas le croire, c'est un mauvais cauchemar. Mais j'éprouve parfois le poids de l'incompréhension, alors qu'en métropole, les mots *différenciation*, *décentralisation* provoquent beaucoup de débats positifs et font l'objet de nombreux rapports parlementaires. Pourtant, la gestion financière de notre Pays, de la Polynésie française, de ces trois dernières années a été saluée tant par nos bailleurs de fonds que par les auditeurs indépendants dans nos comptes publics.

Mais la crise nous a touchés avec surprise et brutalité. Elle s'installe avec durée car nous sommes particulièrement exposés à un contexte international qui ne nous permet pas d'envisager encore à ce jour de meilleures perspectives que celles très progressives d'une remontée de la pente pas à pas. Comment accompagner nos populations fragilisées par cet arrêt brutal et cette gestion du temps long ? Comment soutenir les emplois en souffrance pour que nous ne laissions personne au bord du chemin de la reconquête d'activité et du rebond économique ? La Polynésie n'a d'autre choix qu'effectivement, emprunter pour financer son fonctionnement. Et nous nous plions à cet exercice qui va à l'encontre de nos principes de gestion financière, en tous les cas depuis ma prise de fonction. Il n'est pas question d'emprunter plus que nécessaire dans ce cadre.

Mais nous savons également que, dans l'esprit et la lettre de la relance que je souhaite insuffler avec la réouverture de notre pays à l'international et du train de mesures que nous avons préparé avec le vice-président et l'ensemble du gouvernement, le plan d'envergure volontariste et massif ne saura être efficace que s'il démarre avec un soutien franc et significatif de l'État.

Le projet de modification de la loi de finances rectificative nous indique un montant de garantie de l'État à hauteur de 28,64 milliards F CFP, actuellement à l'étude par le Parlement national. Concrètement, la demande globale du Pays aura donc été considérée pour sa moitié à ce stade. Ces dispositions m'ont été confirmées le 15 juin dernier dans un courrier du Premier ministre, et ce matin encore par un échange téléphonique avec Édouard Philippe qui, selon ses termes, présente cette inscription financière comme une première réponse d'urgence.

Je ne suis pas homme à baisser les bras, ni à me soustraire à mes responsabilités. Si l'exercice doit se faire en deux temps nous le ferons.

Je prépare une mission économique et financière que je souhaite mener à Paris dès le mois de juillet pour préparer, justifier, soutenir, expliciter et obtenir le soutien que nous avons demandé au plus haut niveau de l'État. Vous le savez, je n'ai jamais quémandé quoi que ce soit depuis mon accession à la Présidence de notre Pays et je ne vais pas commencer aujourd'hui. Mais je ferai un point d'honneur à

trouver les mots et l'énergie nécessaires pour garantir à notre pays les moyens de sa résilience et de son rebond économique.

Nos populations, nos emplois, nos entreprises, notre économie forment ma priorité absolue. Je me battraï à Paris pour que notre choix, notre voix surtout porte, que notre voix soit entendue, soit entièrement entendue ! Et je l'affirme, je suis confiant. Nous serons entendus.

Je terminerai mon propos sur ces points en reprenant le tout dernier message du président de la République, Monsieur Macron, adressé aux Français dimanche dernier. Il évoquait alors la mobilisation de 500 milliards d'euros pour l'économie française en indiquant notamment : « *Dans combien de pays tout cela a été fait ? C'est une chance et cela montre la force de notre État — je ne parle pas de la Polynésie, je parle de la France, de notre État — et de notre modèle social.* » Je souhaite que la force de l'État ainsi exprimée trouve ou retrouve sa résonance dans toute la République, y compris dans cette France du bout du monde et en particulier en Polynésie française. Nous devons faire entendre nos voix, nos voix qui se sont tues depuis maintenant près de trois mois. Vous savez, chaque jour qui apparaît depuis le début de la crise sanitaire, est un jour de souffrance morale pour moi.

Nous nous sommes battus, tous ensemble, depuis cinq ans pour relever notre pays. Nos efforts de ces cinq dernières années ont été fructueux puisque l'année 2019 fut l'année record de notre PIB, à hauteur de 670 milliards F CFP aujourd'hui, juste avant la Covid. Nous avons créé plus de 10000 emplois nouveaux ces dernières années, nous avons commencé à remettre en équilibre nos comptes sociaux et notre note Moody's a encore été appréciée positivement. Puis, en mars dernier, cette crise sanitaire est venue brutalement entraver notre essor et sans doute, mettre des milliers de personnes en difficulté. Je vous assure que c'est rageant et je dirais même injuste. Mais, grâce à la foi, je me dis que ce sont des épreuves de la vie qu'il faut surmonter. Il y a certainement un message divin que nous devons saisir au travers de cette crise. Nous devons faire preuve, tous ensemble, de résilience et de rénovation morales, environnementales, économiques et sociales. Résilience et rénovation. Rien, mes chers amis, rien ne sera plus jamais comme avant.

Dieu vous bénisse ! Merci de votre attention. (Applaudissements dans la salle.)

IV) SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

Le président : Nous passons maintenant au point suivant, s'agissant des questions orales. Je rappelle que nous avons reçu quatre questions orales.

L'article 38 du règlement intérieur rappelle que : « *L'auteur de la question ou le représentant à qui il a donné procuration en séance plénière dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre, le gouvernement dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse. Il peut compléter celle-ci par un commentaire écrit, distribué à chaque représentant.* »

Je demande à Madame Éliane Tevahitua de poser sa question, si vous voulez bien.

QUESTION ORALE DE MADAME ÉLIANE TEVAHITUA SUR LA DESSERTE AÉRIENNE DE L'ÎLE DE MAUPITI

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour* chers collègues, *bonjour* aux ministres, au Président de la Polynésie présent.

Monsieur le Président de la Polynésie, par courrier en date du mardi 16 juin, je vous alertais sur la situation particulièrement préoccupante et anxiogène dans laquelle se trouvent les 1286 habitants de l'île de Maupiti depuis que celle-ci a été purement et simplement supprimée des lignes desservies par la compagnie aérienne Air Tahiti.

Vous avez, face à cette situation pourtant prévisible, tenté de faire illusion, hier matin, en Conseil des ministres en annonçant à la va-vite la desserte de l'île de Maupiti depuis Bora-Bora ou Raiatea par la compagnie Tahiti Air Charter.

Vous avez sorti de votre chapeau de prestidigitateur, Monsieur le Président, non pas un lapin, non pas un ATR 42, mais un hydravion de huit places. C'est cet hydravion de huit places dont devront se contenter les habitants de Maupiti et leurs visiteurs qui devront d'abord se rendre à Bora Bora ou à Raiatea pour rejoindre Maupiti.

Monsieur le Président de la Polynésie, soyons sérieux ! Savez-vous combien coûte un aller simple Bora Bora-Maupiti en vol partagé sur la compagnie Tahiti Air Charter ? 15 000 F CFP pour un aller simple, 30 000 F CFP pour un aller-retour ! Monsieur le Président, savez-vous combien coûte un aller-retour Tahiti-Bora Bora par Air Tahiti ? 32 000 F CFP, soit autant que le transfert aller-retour Bora Bora-Maupiti par Air Charter.

Monsieur le Président, pensez-vous décemment et honnêtement que les habitants de Maupiti et leurs visiteurs seront en mesure de déboursier 62 000 F CFP aller-retour pour se rendre dans leur île depuis Tahiti alors que jusqu'ici ils payaient la somme de 38 000 F CFP l'aller-retour exclusif par Air Tahiti ?

La vérité que vous ne voulez pas entendre, Mesdames et Messieurs, est la suivante : les habitants de l'île de Maupiti et leurs visiteurs sont considérés par votre gouvernement comme des citoyens de seconde zone tout juste bons à se contenter des miettes que vous avez daigné leur laisser ! La vérité... (*Réactions dans la salle.*) La vérité qui fait mal à vos oreilles est que les habitants de l'île de Maupiti n'ont pas droit au même traitement que les habitants des autres îles éloignées. La vérité, Monsieur le Président, est que vous venez de signer l'arrêt de mort des pensions de famille et des habitants de Maupiti. !

Le président : Madame la représentante !

M^{me} Éliane Tevahitua : Honte à votre gouvernement, Monsieur le Président ! Oui, honte.

Le président : Madame la représentante, vous avez changé de question orale. Vous n'avez pas lu la question orale qui a été déposée, donc...

M^{me} Éliane Tevahitua : Justement parce que, entre temps, il y a eu une décision en conseil des ministres.

Le président : Ce n'est pas dans la règle. Non, mais ce n'est pas dans la règle.

La parole est au gouvernement, Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Vous avez raison, Monsieur le président. Je voudrais remercier Madame Éliane Tevahitua pour toutes ses insultes. Je vous remercie parce que vous êtes insultante, ce matin, Madame. Merci pour vos insultes parce que nous sommes habitués à cela de votre part, mais je ne répondrai pas à votre question parce que la question qui a été posée mardi n'est pas la même que ce matin ; donc, on se préparera pour la prochaine fois.

Merci.

Le président : Merci. La parole est à Madame Louisa Tahuhuterani. Vous pouvez poser votre question orale.

QUESTION ORALE DE MADAME LOUISA TAHUHUTERANI : QUID DE LA TENUE DES ÉVÈNEMENTS À VAITUPA

M^{me} Louisa Tahuhuterani : Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Monsieur le Président, alors que les papios viennent d'ouvrir et que nous entrons en période de « Tiurai », j'aurais aimé que vous fassiez le point sur l'avenir que vous réservez aux évènements qui se déroulent habituellement à Vaitupa une fois le projet de parc paysager terminé. En effet, ce site accueille traditionnellement les fêtes foraines mais aussi la foire agricole qui connaît chaque année un succès grandissant.

Ma question est très simple. Pouvez-vous nous dire où se tiendront ces évènements une fois ce projet achevé ? Nos forains et nos agriculteurs s'inquiètent en effet de savoir si une partie de ce site leur sera éventuellement dédiée pour la tenue de leurs manifestations ou s'ils seront SSF (sans site fixe).

Merci des réponses que vous voudrez bien m'apporter. *Merci*.

Le président : Merci, Madame la représentante. La parole est au gouvernement, Madame Nicole Bouteau.

M^{me} Nicole Bouteau : *Bonjour* à tous.

Madame la représentante, vous interrogez le gouvernement sur le devenir des évènements habituellement organisés sur le site de Vaitupa à Faaa, une fois l'achèvement du projet d'aménagement du parc paysager conduit par le ministère du tourisme.

Notre gouvernement a effectivement souhaité aménager une partie du site de Vaitupa, en étroite concertation avec la commune, la ville de Faaa, afin de donner notamment à la population de cette commune un accès au littoral permettant aux familles de se retrouver dans un espace paysager à l'instar de ce qui existe notamment sur la ville de Papeete avec les Jardins de Paofai, d'y pratiquer du sport et d'assister à des évènements culturels et sportifs.

Cette opération s'inscrit également dans un schéma d'ensemble de la zone comprenant notamment un pôle de développement du secteur nautique, le projet important du Village Tahitien, avec des infrastructures culturelles, salle de spectacle et de congrès qui accompagnent ce vaste complexe touristique. Nous ne raisonnons pas uniquement par rapport à Vaitupa, mais par rapport à l'ensemble de la zone qui inclut donc le complexe du Village tahitien. Rappelons que l'un des fleurons également de l'hôtellerie polynésienne se situe entre ces deux sites qui transformeront Vaitupa en une zone touristique majeure.

Le coût de l'opération, qui est de près de 780 millions de francs CFP est financé dans le cadre du contrat de projet. Il fait également partie des opérations d'investissement identifiées et contribuant à la relance économique de notre pays dès l'exercice 2020. Nous avons prévu donc le démarrage des travaux au début du mois d'août, ce mois d'août, par la construction, dans un premier temps, du grand *maison traditionnelle aux extrémités arrondies* avec une livraison de l'ensemble du site qui est prévu en tout début d'année 2022.

Concernant les manifestations et les expositions qui se déroulent périodiquement sur ce site, elles seront réorientées vers d'autres domaines publics du pays permettant leurs organisations. Pour la foire agricole organisée chaque année au mois de septembre, la crise de la covid-19 qui a frappé notre pays a obligé notre gouvernement en concertation avec la chambre d'agriculture et le ministère de l'agriculture à prendre des mesures d'anticipation pour garantir la sécurité et la santé des personnes.

Ainsi, à l'image de nombreuses autres manifestations portées par l'événementiel ou le monde sportif associatif qui devaient se dérouler dans le courant de l'année 2020, il a été décidé à contrecœur, l'annulation de l'édition 2020 de la foire agricole. En effet, la chambre de l'agriculture qui est en charge de son organisation, ne pouvait pas — à ce moment-là lorsque la décision a été prise —, dans la situation de confinement des mois de mars et avril, lancer les étapes administratives d'organisation et notamment la mise en place des marchés publics obligatoires.

Néanmoins, notre gouvernement maintient un soutien fort aux agriculteurs et à la promotion de notre secteur primaire, dans un contexte de crise mondiale où la place de notre alimentation au travers de nos ressources propres est réaffirmée comme un objectif fondamental et prioritaire !

Sous l'égide de mon collègue en charge de l'économie verte, des marchés itinérants (les Mātete Fenua) dans chaque commune, seront organisés dès le second semestre sous l'égide de la Chambre d'agriculture, pour promouvoir nos produits agricoles locaux et permettre cette relation directe de confiance entre l'agriculteur et le consommateur en circuit court de vente au détail, à l'image du succès qu'ont rencontré les « Market Drive » où près de 4300 polynésiens ont pu avoir accès aux produits frais de nos terroirs.

S'agissant des forains du « Tiurai », ceux-ci ont effectivement alerté les autorités sur leur inquiétude quant à leur avenir. Des sites de repli leur ont été proposés. À ce jour, seul un organisateur, seul un forain a accepté de se positionner — vous le voyez puisque, depuis l'ouverture, ils sont là — sur le site de Outumaoro ; les autres n'ont pas souhaité organiser ces fêtes foraines, cette année.

Voilà, j'espère avoir répondu au nom du gouvernement à votre question. *Merci !*

Le président : Merci, Madame la ministre Nicole Bouteau. La parole est à Madame la représentante députée, Nicole Sanquer.

QUESTION ORALE DE MADAME NICOLE SANQUER SUR LA CAMPAGNE « DU CONSOMMER LOCAL »

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, chers internautes.

Depuis 2017, le ministère de l'économie verte en collaboration avec la Direction de l'environnement, la Direction de l'Agriculture et la Chambre d'agriculture ont lancé une grande campagne « du consommer local ».

De telles campagnes sont lancées régulièrement depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies. Il serait de ce point de vue intéressant d'en connaître les véritables résultats sur le comportement des consommateurs polynésiens au regard des budgets qui ont été consacrés à ces actions.

Aujourd'hui, après la période de confinement, et en pleine crise économique, le gouvernement se lance dans une nouvelle campagne de « consommer local ». Pour reprendre les termes du Président de la Polynésie française, le gouvernement fait appel au patriotisme et à l'amour de leur Pays des polynésiens. Il demande à chaque polynésien « *l'effort de consommer local et y voit un geste d'encouragement, de soutien et de reconnaissance envers tous ceux et celles qui se battent chaque jour pour notre Polynésie soit le plus beau coin de Paradis sur terre* ».

Cette stratégie est tout à fait compréhensible puisqu'elle vise à stimuler l'activité économique locale et plus particulièrement à dynamiser le secteur agricole.

Le pays, à travers la charte « *pour de bonnes pratiques relatives à la distribution des produits locaux issus de l'agriculture* » fait en sorte que les fruits et légumes locaux soient mieux représentés dans les

magasins et grandes surfaces mais sans pour autant encore limiter les importations ou encadrer les prix entre commerçants et producteurs. Pour aider les agriculteurs, des « *market drive* » ont été initiés pendant le confinement et ces opérations se poursuivent-elles aujourd'hui ?

Mais pour être plus efficace, l'action du gouvernement ne doit-elle pas être plus exemplaire ?

L'incitation de nos concitoyens à consommer local ne doit-elle pas être précédée par des dispositions similaires à destination des services, des établissements publics et tous les partenaires publics et privées à participer au patriotisme polynésien pour inciter à la relance. Charité bien ordonnée ne commence-t-elle pas par soi-même.

Je souhaiterais partager avec vous l'exemple de nos cliniques privées, financées en grande partie par notre Caisse de prévoyance sociale. Le Centre Te Tiare et la Clinique Cardella (pour ne citer que ces deux-là) ont passé un accord commercial avec une société de restauration collective basée en France. Ainsi, tous les plateaux repas de nos malades en soins dans ces établissements reçoivent quotidiennement un plateau repas qui provient de France. L'acheminement se fait dans des containers réfrigérés et les plateaux sont distribués par une société locale.

Ce prestataire n'achète aucun produit local et en termes d'emploi sous-traite exclusivement la distribution. Ce marché de la restauration collective ne serait-il pas bénéficiaire pour nos producteurs locaux si l'activité principale était réalisée localement ?

Monsieur le ministre, ne serait-il pas plus sain pour nos patients de manger autre chose que des plats importés depuis 18 000 km et réfrigérés tout au long de son parcours ? Pouvez-vous nous indiquer si conformément au message de « consommer local » du gouvernement, des dispositions concrètes ont été prises pour inciter nos administrations à traduire vos paroles par des actes ?

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante. La parole est à Monsieur le ministre de la santé.

M. Jacques Raynal : Merci, Monsieur le président. Merci, Madame la députée. Je suis chargé de répondre à cette question qui revêt plusieurs aspects et en particulier l'aspect sanitaire.

Je crois comprendre que votre question se rapporte, en effet, à la campagne de « consommer local ». Je sais que c'est une question qui vous importe, mais cela ne laisse pas de m'interroger du moins sur la motivation de votre question qui est diverse et variée. Je vais essayer d'y répondre au mieux que je peux en correspondance avec mon collègue Tearii Alpha en charge du secteur primaire, et nous nous sommes concertés pour cette réponse.

Les arguments contenus dans les premiers paragraphes vont, en effet, réjouir mon collègue Tearii Alpha en charge du secteur primaire, comme moi-même d'ailleurs pour la santé car, cela vous a peut-être échappé — je ne sais pas — mais nous avons organisé avec nos équipes respectives la promotion dont vous vous faites aujourd'hui encore l'écho au sein de notre assemblée, ce dont je vous remercie vivement.

Parmi les actions de promotion, les « *Market drive* » ont eu un franc succès, avec un total de 4274 clients et 16 429 — précisément — paniers de fruits et légumes vendus. Cette opération est aujourd'hui terminée. Néanmoins, le ministère de l'économie verte avec la chambre d'agriculture et de la pêche lagonnaire (CAPL) ont souhaité poursuivre cette dynamique de circuit court en relation directe (agriculteur/consommateur). Ainsi, dès le deuxième semestre de cette année 2020, seront lancés les « *Mātete Fenua* ». La CAPL se déplacera dans chaque commune et mettra à disposition des agriculteurs des chapiteaux de vente pour les produits agricoles issus des cultures de la commune considérée.

Dans le même registre, il est à noter que se poursuivent les actions de promotion du « Manger local » avec les marchés du terroir qui se tiennent deux fois par mois à Punaauia et Papeete.

La « Charte pour de bonnes pratiques relatives à la distribution des produits locaux issus de l'agriculture » ne consiste pas simplement à mieux présenter dans les magasins les fruits et légumes locaux pour les rendre plus attractifs, ainsi que vous le mentionnez dans votre question ; mais vise plutôt à fédérer les acteurs de la distribution, producteurs, distributeurs et consommateurs, autour de la valorisation de nos produits locaux dans le circuit formel. C'est aujourd'hui une cinquantaine d'acteurs de la production et de la distribution qui s'y sont engagés.

Je tiens cependant à préciser les points suivants. Il y a bien un système de limitation des importations de produits agricoles, objet de la Conférence agricole qui se tient chaque mois pour fixer les quotas d'importations en fonction des prévisions mensuelles des récoltes localement. De plus, un certains nombres de légumes, et ainsi que le thon, bénéficient d'un encadrement réglementaire des prix et des marges de commercialisation pour optimiser leur accessibilité au consommateur local.

Enfin, concernant votre questionnement sur le « patriotisme » de nos entités publiques à montrer l'exemple de la consommation locale, notre gouvernement travaille actuellement à la modification du code des marchés publics pour insérer dans la catégorie de marchés réservés, les agriculteurs et les agro-transformateurs de produits locaux.

Cela permettra en effet aux collectivités publiques, comme notamment les cantines scolaires ou la restauration collective, de passer un marché d'approvisionnement en légumes et en fruits frais, auquel seuls pourront répondre nos agriculteurs et leurs groupements.

Sachez également que les communes de Nuku-Hiva, Rurutu, Taputapuatea ou encore Bora-Bora se fournissent déjà quasi-exclusivement en produits agricoles frais dans leur île pour assurer leurs besoins de restauration scolaire. Bien sûr, me direz-vous : on peut toujours faire mieux. Mais pour ce qui est d'imposer, on rencontre des limites. Tout comme j'ai pu en rencontrer récemment pour les gestes barrières, par exemple, je ne puis qu'alerter et demander pour la santé de tous qu'ils soient appliqués. Cependant, il y va de la liberté individuelle de chacun, si chère à certains ici.

Enfin, et pour en venir au *primum movens* de votre question orale, vous le savez bien, les cliniques sont des établissements qui sont gérés par des sociétés privées auxquelles nous ne pouvons que demander ou fortement suggérer que le choix d'un prestataire local puisse être préféré à une société de restauration collective fut-elle basée en France. C'est ainsi que les deux cliniques mentionnées dans votre question orale sous-traitent, pour la clinique Cardella auprès de la société « Cuisine Santé » — mais d'après ce que l'on m'a dit plus pour très longtemps — appartenant à des médecins exerçant au sein de cette structure, et pour la clinique Paofai, par un marché passé avec la société Newrest. Ces deux sociétés (Cuisine Santé et Newrest) achètent, en effet, le plat principal de chaque plateau repas à la société locale « SDA » laquelle les achète, elle-même, à la société Dagivel qui est un *leader* de la restauration collective hospitalière depuis 50 ans en métropole. En revanche, les entrées et les desserts sont bien fabriqués localement. Il m'a été indiqué que, pour un avenir proche, les deux cliniques se fourniront préférentiellement auprès d'une société de restauration locale. En espérant comme vous que les produits locaux puissent être commandés et fournis en quantité suffisante.

Je m'en voudrai cependant de vous quitter sur une note de froideur administrative, et pour nourrir votre imaginaire, me souvenant que vous êtes passée au ministère de l'éducation, je voudrais vous livrer un propos de Guillaume Apollinaire sur le repas, si cela ne vous dérange pas :

« *Le repas*

*Il n'y a que la mère et les deux fils — on brosse le tableau —
Tout est ensoleillé
La table est ronde*

*Derrière la chaise où s'assied la mère
Il y a la fenêtre
D'où l'on voit la mer
Briller sous le soleil
Le sommet aux feuillages sombres des pins et des oliviers
Et plus près les villas aux toits rouges
Aux toits rouges où fument les cheminées
Car c'est l'heure du repas
Tout est ensoleillé
Et sur la nappe glacée
La bonne affairée
Dépose un plat fumant
Le repas n'est pas une action vile
Et tous les hommes devraient avoir du pain
La mère et les deux fils mangent et parlent
Et des chants de gaité accompagnent le repas
Les bruits joyeux des fourchettes et des assiettes
Et le son clair du cristal des verres
Par la fenêtre ouverte viennent les chants des oiseaux
Dans les citronniers
Et de la cuisine arrive
La chanson vive du beurre sur le feu
Un rayon traverse un verre presque plein de vin mélangé d'eau
Oh ! le beau rubis que font le vin rouge et le soleil
Quand la faim est calmée
Les fruits gais et parfumés
Terminent le repas
Tous se lèvent joyeux et adorent la vie
Songeant que les repas sont beaux sont sacrés
Qui font vivre les hommes. »*

Voilà ce que nous oublions trop souvent.

C'est tout ce que je voulais vous dire, Madame la députée. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Monsieur le ministre de la santé. Nous demandons à Madame Sylviane Terooatea de bien vouloir poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME SYLVIANE TEROOATEA SUR LA CESSION À TITRE GRACIEUX DE TERRAINS AUX COMMUNES

M^{me} Sylviane Terooatea : Monsieur le Président du pays, *bonjour* — qui vient de sortir. Monsieur le président de l'assemblée, *bonjour* ; Madame le secrétaire général, Mesdames et Messieurs les ministres, *chers ministres*, chers collègues *maires*, et chers collaborateurs de l'assemblée.

Alors avant de vous poser ma question orale, j'aimerais souhaiter un joyeux anniversaire à ma commune d'amour qui est née aujourd'hui, le 18 juin, et qui a aujourd'hui 75 ans. Je lui souhaite un joyeux anniversaire. (*Applaudissements dans la salle.*) *Merci bien.*

Monsieur le Président, même s'il n'est pas là, je voudrais lui dire que je n'ai pas changé ma question et que j'aimerais que l'on réponde à ma question.

Lors du dernier conseil des ministres, le gouvernement a cédé à titre gracieux un terrain de 1400 hectares à la commune de Rurutu et de 442 hectares à la commune de Rimatara. Ma question est la

suivante : le gouvernement a-t-il prévu de faire bénéficier d'autres communes dans d'autres archipels de la même libéralité ?

Merci bien.

Le président : Merci. La parole est à Monsieur le ministre.

M. Tearii Alpha : *Bonjour à tous.* Bonjour, Madame la représentante *et maire* de Uturoa. Joyeux anniversaire à Uturoa !

Madame la représentante, le conseil des ministres dans sa séance du 10 juin 2020 a adopté l'arrêté portant mesures d'application de la loi de pays du 29 juin 2020 visant à organiser le titrement de certaines terres à Rurutu et Rimatara.

Cette loi de pays précise dans son article LP1 qu'en l'absence de mise en place d'une procédure systématique de revendication foncière sur les îles de Rurutu et de Rimatara, les terres qui y sont situées sont qualifiées de biens sans maîtres. La loi rappelle également que cette catégorie de bien entre dans le patrimoine de la Polynésie française conformément aux dispositions statutaires.

En premier lieu, il était important de rappeler que la loi suscitée, votée par vous-mêmes ici, les élus de l'assemblée en décembre 2019 puis publiée en janvier dernier, a vocation à permettre à l'issue d'une procédure dédiée, l'établissement de titres de propriétés au profit des attributaires figurant aux procès-verbaux de bornage dressés lors des opérations cadastrales sur les îles de Rurutu et de Rimatara dans les années 1950. Dès lors, si la procédure prévue aboutit favorablement, il s'agira de cessions par le Pays au profit des familles et non d'une cession au profit de la commune comme vous l'avez cité dans votre question. Il n'est pas question de rendre ces terres à la commune mais aux familles qui sont des familles sans titre aujourd'hui.

En second lieu, il doit être précisé que seules les îles de Rurutu et Rimatara sont concernées par ce dispositif exceptionnel et temporaire.

En effet, l'origine de la constitution du patrimoine foncier de la Polynésie française ne peut être appréhendée de façon uniforme. — Ce n'est pas le cas partout. — L'échelonnement de l'annexion des différents archipels, et même de certaines îles au sein même de ces archipels, au Protectorat français — nous sommes français aujourd'hui — a engendré un fractionnement de la norme légale au fur et à mesure de ces adhésions.

Pour Rurutu et Rimatara, c'est justement l'absence totale de tout texte permettant l'accès au titre de propriété privée qui justifie la mise en place d'un dispositif dérogatoire de la loi du pays que nous avons voté ici en décembre 2019.

Cette situation tout à fait exceptionnelle ne se retrouve que dans ces deux îles (et celle de Rapa). En effet, toutes les autres îles qui composent aujourd'hui la Polynésie française ont eu accès à des dispositifs destinés à permettre la mise en place de titres de propriété privée. L'imperfection de ces derniers peut être discutée aujourd'hui, et est une véritable problématique que rencontre la population, tout à fait distincte de celle de l'accès à la propriété privée qui vient d'être encadrée à Rurutu et Rimatara.

Ainsi, il n'est pas possible de transposer le cas des îles de Rurutu et Rimatara, aux autres îles de la Polynésie française.

Mais, notre Président, le gouvernement a d'ores et déjà chargé la Direction des affaires foncières de proposer des solutions légales et règlementaires adaptées compte tenu de la composition du patrimoine immobilier de la Polynésie française qui est constitué de biens d'origines hétérogènes. Nous avons trois cas :

Premièrement, les biens sans maîtres : il n'y avait pas de propriété déclarée. C'est le cas de Rurutu et Rimatara et nous venons donc d'encadrer le retour de ces biens par loi.

Deuxièmement, les biens issus d'une propriété par défaut, Polynésie par défaut — c'est ce qui est inscrit sur le cadastre —, cette catégorie résultant historiquement de situations juridiques spécifiques liées à l'établissement de la propriété privée en Polynésie française. Sur cette dernière catégorie, il y a une étude en cours, nous sommes en train d'étudier les cas par cas, afin de prendre en compte les situations différentes de Rikitea, des Marquises, des Tuamotu et d'ailleurs. Nous reviendrons devant l'assemblée certainement pour proposer les solutions et les propositions de retour de ces biens dans des conditions particulières.

Troisièmement, les biens acquis par le Pays, pour lesquels aucun aménagement spécial n'a été ou n'est envisagé. Exemple : des expropriations, ou même 10 ans ou 20 ans après l'expropriation, aucun projet n'a démarré sur le terrain ; il est prévu également de rendre ces terrains aux expropriés ou en tout cas de ne pas garder ce patrimoine non utilisé après expropriation dans le sommier du Pays.

Ces décisions seront prises par le gouvernement prochainement avec des textes spécifiques adaptés et nous reviendrons devant vous.

Merci pour votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Nous passons au point V de notre ordre du jour. Il s'agit de l'examen des rapports, des projets et propositions de délibération et du rapport d'activité de la CCBF (la commission de contrôle budgétaire et financier).

Avant d'examiner les rapports, je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé de grouper certains dossiers. Il s'agit des rapports, du premier groupe de dossiers, n^{os} 40-2020, 41-2020, 42-2020 et 43-2020 ; puis du deuxième groupe, des rapports n^{os} 44-2020 et 45-2020, et enfin, s'agissant du troisième groupe, des rapports n^{os} 46-2020, 47-2020 et 48-2020.

RAPPORT N° 40-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET CONSTATANT LA CONCORDANCE DES RÉSULTATS AVEC LE COMPTE DE GESTION POUR L'ANNÉE 2019 (BUDGET GÉNÉRAL)

Présenté par M. et M^m les représentants Luc Faatau et Béatrice Lucas

RAPPORT N° 41-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT REPRISE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2019

Présenté par M^m et M. les représentants Béatrice Lucas et Antonio Perez

RAPPORT N° 42-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET CONSTATANT LA CONCORDANCE DES RÉSULTATS AVEC LE COMPTE DE GESTION POUR L'ANNÉE 2019 (COMPTES SPÉCIAUX)

Présenté par M. et M^m les représentants Luc Faatau et Béatrice Lucas

RAPPORT N° 43-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT REPRISE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DES COMPTES SPÉCIAUX DE L'EXERCICE 2019

Présenté par M^m et M. les représentants Tepuaraurii Teriitahi et Bernard Natua

Le président : Nous commençons par les rapports n^{os} 40-2020, 41-2020, 42-2020 et 43-2020. Il s'agit, pour le premier, d'un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie

française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2019 (budget général). Il s'agit bien sûr du budget général. Quant au rapport n° 41-2020, il est relatif au projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2019. Pour le rapport n° 42-2020, il s'agit d'un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2019 s'agissant des comptes spéciaux. Et enfin, pour le rapport n° 43-2020, il s'agit du projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes spéciaux pour l'exercice 2019.

Je suppose que l'exposé général était dans le discours du Président. Tout le monde l'a bien compris, bien entendu, bien enregistré les chiffres. Nous passons directement aux rapports des différents projets de délibération.

La parole est à Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Merc, Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le Président du Pays, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues élus de l'assemblée, les journalistes, *bonjour*.

Monsieur le président, permettez-moi encore une fois d'enfreindre un peu le règlement intérieur de notre honorable assemblée, mais je tenais à le dire publiquement, ce matin, ma frustration pour ne pas dire le choc en tant qu'élue de la nation déjà, en tant que femme sur des propos, des insultes homophobes qui ont circulé sur les réseaux sociaux surtout via *facebook*, des insultes à l'encontre de notre collègue élue femme, présidente du groupe TAPURA HUIRAATIRA, pour ne pas citer notre chère amie Tepuaraurii. Je ne peux pas observer le silence.

Malheureusement, les élections municipales d'entre deux tours ont leur lot de surprise. Qui sommes-nous pour pouvoir porter des jugements de ce genre sur nos collègues, qu'on soit femme ou qu'on soit homme. C'est un choix de société que je veux respecter. Vous aurez compris, chers collègues, ce matin, je m'insurge mais totalement sur des propos de ce genre tenus, et que certains malheureusement ont *liké*. Je ne peux pas soutenir, je ne peux pas cautionner et je voulais le dire, mais solennellement et publiquement au sein de cet hémicycle. J'espère en tous les cas que nos consciences individuelles nous interpellent aujourd'hui à ne pas cautionner ce genre de propos homophobes à l'encontre des uns et des autres.

Je conçois que les campagnes politiques sont des moments où les attaques fustigent de part et d'autre, mais je pense que cette fois-ci, la ligne rouge a été atteinte. Je voulais dire que par rapport à tout cela, je m'insurge. Et puis, je prendrai au nom de tous mes élus femmes déjà, parce que nous sommes tout d'abord femme et nous sommes mère de famille. Qui sait de quoi l'avenir est fait. Le jour où cela va nous arriver, mon Dieu, pardonnez-nous, je n'aimerai pas en tous les cas, à titre personnel, que cela arrive à mes enfants. Parce qu'on ne sait pas de quoi est fait l'avenir. C'est pour cela que je voulais le dire publiquement et apporter notre soutien, ne serait-ce que moral, à notre collègue élue, à notre présidente. Je finirai mon intervention par dire à notre présidente de groupe, chère Tepuaraurii, oui la tolérance est une vertu qui rend la paix possible.

Merci, président. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Madame la sénatrice. La parole est à Monsieur en Luc Faatau.

M. Luc Faatau : *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres*, chers collègues représentants, cher public, Monsieur et Madame de la presse, *bonjour*.

Je fais le rapport pour les quatre dossiers.

Ces quatre projets ont été examinés par la commission de l'économie le 11 juin dernier.

Au titre du budget général, pour le compte administratif pour l'exercice 2019, en section de fonctionnement, les recettes réelles s'établissent à 131,100 milliards F CFP, et les dépenses réelles s'élèvent à 108,9 milliards F CFP. En section d'investissement, les recettes réelles s'établissent à 13 milliards F CFP et les dépenses réelles à 29,8 milliards F CFP. On peut constater donc une progression par rapport à l'exercice 2018. Les opérations d'ordre totalisent quant à elles 42,6 milliards F CFP.

Le résultat positif de fonctionnement de 15,6 milliards F CFP et le résultat négatif d'investissement de -19 milliards F CFP donnent un résultat global négatif de 3,4 milliards F CFP. Compte tenu du report des résultats antérieurs de 31,7 milliards F CFP, le résultat cumulé global à fin 2019 s'établit ainsi à 28,2 milliards F CFP. Le besoin de financement du report des crédits d'investissement est de 6,4 milliards F CFP. Le résultat net global s'améliore ainsi de 2 %.

L'épargne brute s'établit à 22,2 milliards F CFP et couvre largement le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 8,9 milliards F CFP en 2019. En conséquence, l'épargne nette reste positive et s'établit à 13,3 milliards F CFP. L'annuité de la dette relative au budget général et à l'ex CAVC s'établit à 11,7 milliards F CFP. L'encours de la dette totale diminue à 79,9 milliards F CFP. L'encours de la dette garantie par la Polynésie française s'établit à 11,4 milliards F CFP au 31 décembre 2019.

Pour ce qui concerne la reprise et l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement, on peut relever que pour l'année 2019, le résultat de fonctionnement cumulé du budget général s'élève à 37 milliards F CFP. Le solde disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 21,8 milliards F CFP. Il est affecté au résultat de fonctionnement reporté et pourra être repris dans des décisions budgétaires modificatives.

Lors de leur examen en commission, ces projets de délibération ont suscité des débats notamment sur les points suivants : le versement en faveur du Fip et le prélèvement opéré sur cette dotation compte tenu de la crise sanitaire ayant impacté le pays ; les taux d'exécution du budget et, en particulier, ceux relatifs aux réseaux et équipements structurants ; et enfin, l'avancée des travaux routiers dans la commune de Paea.

Au titre des comptes spéciaux, ils sont aujourd'hui au nombre de 8. Les montants de la section de fonctionnement sont les suivants : Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) : 1,89 milliard F CFP en recettes et 912 millions F CFP en dépenses ; Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) : 1,32 milliard F CFP en recettes et 1,4 milliard F CFP en dépenses ; Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) : 95,9 millions F CFP en recettes et 29,7 millions F CFP en dépenses ; Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) : 127 millions F CFP en recettes et 40 millions F CFP en dépenses ; Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (Felp) : 34,1 milliards F CFP en recettes et 33,9 milliards F CFP en dépenses ; Fonds d'investissement et garantie de la dette (FIGD) : 1,53 milliard F CFP en recettes et 890 millions F CFP en dépenses ; Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) : 433 millions F CFP en recettes et 303 millions F CFP en dépenses. Quant au fonds pour l'amortissement de la dette sociale (Fades), recettes et dépenses s'élèvent à 800 millions F CFP. Ainsi, au 31 décembre 2019, le Pays a versé 7,1 milliards F CFP et le reliquat restant à apurer s'élève à 7,7 milliards F CFP. Par ailleurs, seul le fonds pour le développement du tourisme de croisière présente un résultat en section d'investissement avec 93 millions F CFP de recettes et 6,3 millions F CFP de dépenses.

Pour ce qui est de la reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes spéciaux de l'exercice 2019, les résultats de fonctionnement des comptes spéciaux s'établissent ainsi : FRPH, 1 522 477 754 F CFP ; FPPH, 335 943 096 F CFP ; FIPTH, 316 459 113 F CFP ; Fades, 0 F CFP ; FDTC, 195 302 683 F CFP dont 110 000 000 F CFP affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement d'où un excédent de fonctionnement ramené à 85 302 683 F CFP ; Felp, 2 333 704 281 F CFP ; FIGD, 4 992 718 620 F CFP ; et enfin, pour le FPSS, 282 722 616 F CFP.

Les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les 4 projets de délibération ci-joints.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur. Nous passons à la discussion générale. La conférence des présidents a prévu un temps de parole de 90 minutes dont 58 pour le groupe TAPURA HUIRAATIRA, 14 pour le groupe Tahoeraa Huiiraatira, 12 pour le groupe Tavini Huiiraatira et 3 pour chacun des non-inscrits.

La parole est à l'intervenante du groupe Tavini Huiiraatira, Madame Valentina Cross.

M^{me} Valentina Cross : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, *bonjour*.

Monsieur le président, avant de commencer mon propos, je voudrais également au nom de notre président de groupe, Monsieur Antony Geros, absent ce matin, et également au nom de tout le Tavini Huiiraatira présenter notre soutien total à l'infâme attaque dont notre collègue Tepuaraurii a été victime. Le Tavini Huiiraatira s'insurge contre toutes les formes de racisme et de rejet de l'autre. Nous sommes un parti profondément respectueux de l'autre. Nous aussi nous souffrons beaucoup du racisme juste parce que notre orientation politique est pour la souveraineté de notre pays. Nous savons ce que c'est que d'être rejeté. Donc, Tepuaraurii — et tu le sais, sois rassurée de la part de notre président Oscar Temaru, de nous les élus du Tavini Huiiraatira ainsi que de notre président de groupe Antony Geros, que nous nous levons avec la plus grande fermeté contre ce genre de comportement qui n'a pas du tout lieu d'être dans un débat démocratique. C'est vrai que les élections municipales peuvent échauffer les comportements, mais de là à s'en prendre personnellement à un choix personnel de tel candidat ou de telle candidate, ça, le Tavini Huiiraatira ne peut pas le tolérer. Donc ma chère Tepuaraurii, et tu le sais d'ailleurs, le Tavini Huiiraatira récuse totalement ce genre de comportement dans le débat démocratique et surtout dans la campagne communale qu'il y a aujourd'hui. Merci, Monsieur le président. (*Applaudissements.*)

Monsieur le président, mes chers collègues, nous examinons ce matin quatre projets de délibération.

Le premier par application des dispositions de l'article 32 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre modifiée portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française.

Ainsi, dans la présentation de ce premier projet, il est indiqué que s'agissant du budget général de l'année 2019, il a été constaté une concordance parfaite des écritures comptables entre celles tenues par le comptable et celles tenues par l'ordonnateur du budget.

Sur les principaux éléments de l'exécution budgétaire 2019, il apparaît que :

- À la « *Section de fonctionnement* », les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 131,1 milliards F CFP avec une augmentation de 2,4 milliards F CFP par rapport à l'exercice précédent, laquelle augmentation est consécutive à une forte progression de la fiscalité indirecte, celle-ci venant cependant compenser la forte baisse du produit fiscal direct. Quant au montant global des recettes non fiscales, celui-ci demeure stable.
- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 108,9 milliards F CFP, se traduisant par une augmentation de 5,9 milliards F CFP par rapport à l'exercice précédent, avec une progression de 3,6 milliards F CFP des dépenses de transfert qui serait consécutive aux dotations et subventions aux organismes publics, aux aides à caractère économique, aux dépenses de solidarité. Sur les

dépenses de fonctionnement courant, celles-ci augmentent de 2,7 milliards F CFP, cette augmentation s'expliquant par la délégation de mission de service public des transports terrestres réguliers et scolaires sur l'île de Tahiti pour un montant de 860 millions F CFP. Il faut ici tenir compte du versement en faveur du FIP de 1,9 milliards F CFP.

- Sur la « *Section d'investissement* », les recettes réelles d'investissement en 2019 restent stables en avoisinant les 13 milliards F CFP dont 7,3 milliards F CFP vont relever de partenariats financiers concernant par exemple le dispositif du 3^{ème} instrument financier pour 5 milliards F CFP, le fonds exceptionnel d'investissement pour près de 1 milliard F CFP ou encore la convention oncologie pour 149 millions F CFP.
- S'agissant des dépenses réelles d'investissement, hors remboursement en capital de la dette, il est mentionné qu'elles retrouvent des niveaux perdus depuis 2010 et atteignent un montant de 29,8 milliards F CFP avec une forte progression de 19 % par rapport à l'année précédente et représentant un montant de 4,7 milliards F CFP. Ainsi, plus de 42 % vont se trouver dans les subventions d'équipement à destination des établissements publics, les communes, les divers dispositifs d'aide ou les sociétés d'économie mixte comme la TEP, TNTV ou SOFIDEP.
- Quant aux opérations d'ordre qui sont des opérations comptables concernant à la fois une opération de dépense et une opération de recette, leur impact sur le résultat est important quand bien même elles sont sans incidence sur la trésorerie, par exemple les exonérations fiscales ou les crédits de défiscalisation. Ainsi, elles totalisent 42,6 milliards F CFP en 2019 : 5,8 milliards F CFP en section d'investissement et 36,8 milliards F CFP en section de fonctionnement.
- Concernant l'analyse de l'exécution, il faut retenir le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 qui s'établit à 15,6 milliards F CFP contre 20,1 milliards F CFP en 2018, soit – 22 % ; la section d'investissement finit quant à elle l'exercice avec un résultat négatif de 19 milliards F CFP contre 15 milliards F CFP en 2018, ce qui nous donne un résultat global de l'exercice 2019 de – 3,4 milliards F CFP, et un résultat cumulé global de 28,2 milliards F CFP avec le report des résultats des années antérieures.
- Sur la situation financière, l'épargne brute en 2019 s'établit à 22,2 milliards F CFP, soit – 13 % par rapport à 2018 ; elle vient cependant couvrir largement le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 8,9 milliards F CFP ; mais, l'épargne nette reste positive et s'établit à 13,3 milliards F CFP.
- Toujours sur la situation financière et portant sur la dette, l'annuité de la dette pour l'exercice 2019, celle relative au budget général, demeure pratiquement stable avec une légère diminution de l'encours de la dette totale ; quant à l'encours de la dette garantie par la Polynésie française, elle s'établit à 11,4 milliards F CFP au 31 décembre 2019, étant précisé ici que la caution du Pays concerne essentiellement le secteur des transports aériens représentant 64 % du total garanti, et est consécutive à la garantie apportée aux emprunts contractés par la société Air Tahiti Nui pour le financement de l'acquisition de deux avions Dreamliner.
- Enfin, sur l'appréciation des comptes, l'agence de notation Moody's va confirmer la bonne santé financière du Pays sur l'analyse crédit, mais en relevant que l'économie est fragile et volatile, sachant qu'elle s'est totalement effondrée lors du premier semestre 2020 avec la covid-19. Quant à l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL) élaboré par les services de la Direction générale des finances publiques de France, il n'a pas toujours pas été communiqué pour l'exercice 2019.

Le second projet de délibération porte sur la reprise et l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2019. En effet, le solde cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, doit faire l'objet d'une décision d'affectation formelle par l'Assemblée, et ce immédiatement après le vote du compte administratif.

Cependant, l'assemblée a adopté une délibération en mars dernier venant modifier une délibération prise en décembre 2019 approuvant le budget général du Pays pour l'exercice 2020 et ayant permis ainsi de mettre en œuvre et de financer des mesures pour faire face à l'état d'urgence sanitaire lié à la covid-19 et à ses graves conséquences sur la vie économique et sociale du Pays. Et le financement de ces mesures a été effectué notamment par une reprise anticipée d'une partie du montant disponible mis en réserve, soit 10,828 milliards F CFP.

Selon l'article 32-2 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 : « *Dès le vote du compte administratif, lorsque les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, l'assemblée de Polynésie doit procéder à la régularisation [...] suivant le vote du compte administratif.* » Avec un résultat de fonctionnement cumulé du budget général pour 2019 de 37 milliards F CFP et après couverture du besoin de financement de la section d'investissement totalisant 15,2 milliards F CFP, le solde disponible s'établit dès lors à 21,8 milliards F CFP, lequel est affecté au résultat de fonctionnement reporté et pourra être repris dans des décisions budgétaires modificatives. De sorte qu'après prélèvement sur les réserves de 10,8 milliards F CFP effectué après le vote de la délibération n° 2020-12 du 26 mars 2020 intervenue en pleine pandémie covid-19, le solde disponible s'élève désormais à 11 milliards F CFP.

Le troisième projet de délibération porte sur l'approbation du compte administratif et vient constater la concordance des résultats avec le compte de gestion 2019, plus précisément sur les comptes d'affectation spéciale dits « comptes spéciaux ». Ainsi, pour 2019, il y a huit comptes spéciaux.

Le premier, le FRPH, a été créé aux fins d'éviter les fluctuations brutales des prix des hydrocarbures destinés à la consommation intérieure et est alimenté par la taxe sur les équipements électriques, les recettes de régulation résultant de l'écart de prix positif entre les prix de vente des hydrocarbures et gaz et leur coût de revient. Ainsi, ces recettes du FRPH s'établissent à 1,888 milliard pour 2019 avec des dépenses qui s'élèvent à 912 millions F CFP, de sorte que le solde excédentaire est de 977 millions F CFP.

Le FPPH a été créé pour uniformiser le prix de certains hydrocarbures sur l'ensemble du pays avec une prise en charge de certains frais liés à l'acheminement et à la commercialisation des produits pétroliers identifiés. La taxe de péréquation sur les hydrocarbures s'élève à 1,3 milliard F CFP pour 2019. Avec des dépenses à hauteur de 1,4 milliard F CFP, le solde est déficitaire.

Le troisième, le fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH), créé pour financer les dépenses liées à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, clôture l'exercice 2019 avec un solde excédentaire de 66 millions F CFP, résultant d'une baisse de 60,9 % des dépenses par rapport à 2018.

Le Fades (fonds pour l'amortissement de la dette sociale) prévu pour apurer le déficit cumulé de la branche maladie du régime RGS, arrêté au 31/12/2010 à 14,769 milliards F CFP, le Pays s'étant engagé à verser au RGS sur une période de 19 années une somme annuelle de 800 millions F CFP. Au 31/12/2019, le Pays a versé 7,1 milliards F CFP sur les 14,769 milliards F CFP.

Le FDTC (fonds pour développer le tourisme de croisière) vient pour sa part financer des opérations d'aménagement, de promotion de la destination en lien avec la croisière et l'animation locale des sites d'intérêt touristique visités par les croisiéristes. Au 31 décembre 2019, ce fonds présente un solde excédentaire de 86 millions F CFP en section de fonctionnement et déficitaire de 6 millions F CFP en investissement.

Le Felp (fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté), créé afin de favoriser l'accès à l'emploi et soutenir les familles en situation de pauvreté, permet également d'assurer le financement du RSPF. Pour 2019, le montant des recettes réalisées s'élève à 34,1 milliards F CFP et les dépenses s'établissent à 33,9 milliards F CFP se décomposant en 28,8 milliards F CFP pour le RSPF et 5,1 milliards F CFP pour les dispositifs d'aide à l'emploi.

Le FIGD (fonds pour l'investissement et la garantie de la dette) a pour objet de prémunir les bailleurs de fonds de toute défaillance du Pays relative au remboursement de l'annuité de la dette. Constituées exclusivement de recettes fiscales, ces ressources du fonds s'élèvent à 1,5 milliard F CFP et le solde 2019 est excédentaire de 637 millions F CFP.

Enfin, le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) a pour objet de financer la politique de prévention et de promotion de la santé avec une priorité sur la lutte contre le surpoids, l'obésité, les addictions, les maladies émergentes ou réémergentes et toutes les maladies impactant fortement les dépenses de santé. Ce fonds est alimenté par un versement du budget général, des titres de recettes sur les insertions d'annonces légales dans le JOPF et une part du produit du droit de consommation sur le tabac pour un total de 433 millions F CFP. Après des dépenses de prévention en matière de santé d'un montant de 303 millions F CFP, le FPSS clôture l'exercice avec un solde excédentaire de 130 millions F CFP.

Ainsi donc, les résultats d'exécution des budgets de tous les comptes spéciaux concordent avec ceux du compte de gestion de la Paierie du territoire.

Enfin, le dernier et quatrième projet de délibération porte reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes spéciaux de l'exercice 2019. Il sera rappelé qu'à la clôture de l'exercice N, le solde cumulé de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une décision d'affectation formelle par l'assemblée, immédiatement après le vote du compte administratif. Aussi, les soldes des résultats de fonctionnement des comptes spéciaux sont affectés au résultat de fonctionnement reporté et peuvent être repris dans des décisions budgétaires modificatives. Cependant, après un prélèvement entrepris sur les réserves pour un montant de 3 milliards F CFP en BP 2020 et en collectif 2020, le solde disponible des comptes spéciaux s'en trouve modifié.

Ces quatre projets de délibération ont été examinés par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique du 11 juin dernier ; il a recueilli un vote favorable des membres de la commission, le membre représentant le groupe Tavini Huiraatira s'étant abstenu. J'invite donc mes collègues du groupe Tavini Huiraatira à s'abstenir de voter pour ces quatre projets de délibération.

Merci de votre attention. **Merci**, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame la représentante. La parole est à Monsieur Nuihau Laurey.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président. J'ai trois minutes, ça sera forcément plus synthétique que les présentations qui ont été faites par mes collègues.

Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les journalistes encore présents, et puis tous ceux qui nous suivent à distance, bonjour.

L'approbation du compte administratif de l'exercice passé constitue un exercice de formalisme réglementaire davantage qu'un véritable sujet de débat. Le budget a été voté l'année dernière, il a été exécuté et les résultats sont là, qu'ils nous plaisent ou non, que l'on choisisse d'approuver ou non les comptes qui en résultent.

Pour ma part, je trouve que les résultats de 2019 sont de bons résultats. Le compte administratif 2019 témoigne d'une activité économique soutenue et d'une gestion budgétaire rigoureuse qui ont permis au Pays, à la fin de l'année 2019, de renforcer sa solidité financière.

Je ne reviendrai pas sur tous les chiffres dont chacun a pu prendre connaissance, sinon de noter une TVA en forte hausse (de plus de 6,3 %) totalisant donc 50,4 milliards pour l'exercice, témoignant d'un poids prépondérant de la consommation dans notre économie et du poids tout aussi prépondérant de la

TVA dans notre équilibre budgétaire. C'est, me semble-t-il, la première fois que la TVA dépasse la barre des 50 milliards F CFP — je parle sous le contrôle du ministre des finances — avec 50,4 milliards de francs CFP, qui plus est avec des taux (13 % pour les prestations et 16 % pour les ventes) largement inférieurs aux taux pratiqués dans la plupart des pays de l'OCDE qui sont en moyenne de 20 %.

Ce compte administratif s'inscrit, nous le savons tous, dans la continuité de la politique de redressement budgétaire et de soutien à l'activité économique engagée depuis la mandature précédente. Les logiques de maîtrise de la dépense publique, de désendettement, de soutien à l'investissement public et privé sont toujours à l'œuvre, à quelques ajustements près.

Dans le contexte économique et social totalement nouveau que nous vivons aujourd'hui, il est à parier que nous ne reverrons pas de tels chiffres avant quelques années, s'il faut rester optimiste. C'est en effet un moment particulier que nous vivons collectivement, ici, en Polynésie et dans le reste du monde : l'économie mondiale s'est figée un temps et redémarre aujourd'hui difficilement, très difficilement pour certains secteurs comme le tourisme, le transport aérien ou d'autres, dont les acteurs mettront parfois plusieurs années avant de retrouver un niveau d'activité d'avant la pandémie. C'est, je pense, un changement majeur dans nos organisations économiques et sociales auxquelles nous participerons, volontairement ou non, dans les mois et les années qui viennent.

De nombreux licenciements opérés ces derniers mois ici et partout dans le monde seront définitifs compte tenu des nouveaux équilibres économiques auxquels devront s'adapter toutes les entreprises avec des règles nouvelles de distanciation qui s'appliqueront encore un temps, avec des habitudes de consommation qui sont en train de changer, parfois radicalement, et avec des pertes importantes qui devront nécessairement être amorties dans le temps au travers d'emprunts ou non, qu'ils soient ou non garantis par l'État.

Le télétravail explose littéralement dans le monde à un rythme jamais connu auparavant, avec une adoption quasi-instantanée de dispositifs de partage, de mutualisation, de visioconférence et autres Zoom, qui existaient pourtant depuis longtemps mais qui sont devenus pas la force du confinement des évidences.

Ces changements ne sont pas temporaires. Ils sont là pour rester et nous toucherons, comme toujours, avec un temps de retard. Des économies de charges induites pour les entreprises seront telles que ces changements se généraliseront progressivement, affectant ainsi l'organisation économique et sociale.

Ces nouvelles pratiques affecteront aussi nos systèmes de protection sociale déjà fortement impactée (moins d'emplois salariés), et surtout une relation que le travail à distance tendra petit à petit à distendre. À l'éloignement physique succèdera parfois à l'éloignement juridique. Le télétravail modifie déjà les règles de travail, les organisations, les rapports de force et, au fil du temps, pourra transformer les salariés en intervenants puis en prestataires dans un mouvement d'individualisation du travail déjà entamé, avec les offres de service proposées par les plateformes digitales qui se renforcera et s'accompagnera inévitablement d'une plus grande précarité sociale individuelle.

Enfin, de par le monde, jamais de toute notre histoire les acteurs publics, privés, ainsi que les organismes de protection sociale n'auront connu un tel niveau d'endettement. Dans ce contexte de rupture économique et sociale qui se profile, notre compte administratif 2019 témoigne d'une solidité financière qui, malheureusement, relève déjà d'un passé révolu. À ce passé que nous allons approuver succèdera un futur plus incertain. Nous allons bientôt entamer la difficile modification de notre budget de l'année en court au travers d'un prochain collectif que le gouvernement nous présentera et qu'il devra, par la force des choses, intégrer cette nouvelle donne économique et sociale dont personne ne connaît tous les ressorts.

Le processus d'élaboration de ces documents budgétaires doit déjà avoir été lancé, avec des dépenses probablement en forte hausse et des recettes qui ne pourront que baisser, malheureusement. Ils nous

feront, je le crois, repenser avec envie, et même avec regret, à des comptes tels que ceux que nous nous apprêtons à approuver aujourd'hui avec optimisme et lucidité.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le représentant-sénateur. La parole est à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA, Monsieur Antonio Perez, président de la commission des finances.

M. Antonio Perez : Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

« Tu respecteras ton prochain sans distinction aucune ». Je crois que c'est cette parole qu'il faut transmettre à ces personnes qui ont des comportements stupides et qui m'inspirent de la pitié. Voilà. Donc, Tepuaraurii, nous, on t'aime comme tu es. *Merci de votre écoute*.

Comme le veut notre loi organique, nous voilà réunis, comme chaque année, pour approuver avant le 30 juin le compte administratif de la Polynésie française pour l'année 2019, autrement dit le bilan financier de l'année qui vient de s'écouler.

Comme il en a été décidé en conférence des présidents, j'interviendrai sur le compte administratif du Pays mais aussi sur les trois autres dossiers qui en découlent, à savoir l'approbation des budgets des comptes spéciaux ainsi que la reprise et l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général et des comptes spéciaux.

Un exercice auquel nous sommes habitués mais qui a une saveur particulière. En effet, si 2019 s'est achevée sur d'excellents résultats dans la droite ligne de ce que nous connaissons depuis trois ans avec une croissance du PIB, nous savons d'ores et déjà que ces chiffres ne trouveront pas écho en 2020, la crise économique ayant déjà pris le pas sur la crise sanitaire que nous venons de traverser avec le coronavirus.

Il n'en demeure pas moins que c'est l'année 2019 qui nous intéresse aujourd'hui, alors permettez-moi de savourer un peu ces chiffres qui nous ont justement permis de faire face à cette situation aussi inédite qu'inattendue.

L'exécution du budget général clôture sur un résultat de fonctionnement de 22,2 milliards F CFP avec des recettes réelles de fonctionnement de 131,1 milliards F CFP et des dépenses réelles de fonctionnement atteignant les 108,9 milliards F CFP. Quant à l'investissement, les dépenses s'élèvent à 38,6 milliards F CFP pour des recettes s'établissant à hauteur de 13 milliards F CFP. C'est ainsi que 2019 s'est clôturée avec des réserves budgétaires de 21,8 milliards (en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent), auxquels viennent s'ajouter les près de 10 milliards de francs CFP de réserves dégagés par les huit comptes spéciaux adossés au budget général du Pays. Encore une fois, nous récoltons ici les fruits d'un long travail de fond mené depuis 2014 pour redresser les finances publiques du Pays et nous donner la capacité d'intervenir.

Et nous pouvons nous en réjouir car c'est la reprise par anticipation de la moitié de ces réserves qui a permis à notre gouvernement de financer les mesures urgentes, comme le revenu minimum de solidarité, par exemple, figurant dans le collectif budgétaire que nous avons voté ici-même le 26 mars dernier. Et j'ai bien noté, Monsieur le Président, qu'au total 36 850 personnes ont bénéficié en Polynésie d'aides, à hauteur de 4,2 milliards, et tout cela grâce à la bonne gestion économique et financière du pays. Nous avons ainsi pu parer au plus pressé pour répondre au mieux aux répercussions directes et immédiates de cette pandémie sur la vie économique et sociale de notre pays, et ce, sans attendre les subsides de l'État. Encore une fois, merci ! *Merci bien, Monsieur le Président ! Vous comprenez le sens de mon intervention. L'ensemble de la Polynésie se joint à moi pour vous remercier, vous et votre gouvernement.*

Avec 29,8 milliards F CFP affichés au compteur, hors remboursement en capital de la dette, les dépenses d'investissement connaissent une progression de 19 %, soit de 4,700 millions par rapport à 2018, et le meilleur résultat enregistré en termes de consommation depuis 2010. C'est important de le souligner car, jusqu'à présent, nous constatons au contraire une nette insuffisance de ces dépenses d'investissement qui avait été aggravée, comme vous le savez, par les départs à la retraite non remplacés dans l'Administration.

Avec des recettes en hausse, la dotation au Fip pour les communes va également nécessairement augmenter. Cette dotation sera d'abord rétablie puisque je vous rappelle qu'à l'instar des satellites du pays, du Césec, de l'APC ainsi que de notre institution, les communes ont elles aussi été mises à contribution pour participer à l'effort de solidarité et faire face à la crise. Nos *maires* n'ont toutefois pas à s'inquiéter puisqu'il s'agissait bien d'une avance qui leur sera restituée, car il est primordial de sécuriser le budget de nos communes comme le prévoit de toute façon la loi statutaire. C'est ainsi que 276 millions F CFP inscrits en provision pour le Fip seront versés en 2021.

S'agissant des comptes spéciaux, notons que le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le Felp, qui a déjà été abondé d'1,400 millions de francs CFP lors du dernier collectif budgétaire, aura bien évidemment des besoins plus importants cette année, on le sait. En 2019, les recettes du Felp ont atteint 34,1 milliards F CFP pour des dépenses s'établissant à 33,9 milliards de francs CFP, soit un solde excédentaire de 220 millions F CFP à la clôture de l'exercice. Mais, pour 2020, les voyants sont déjà au rouge, au regard des derniers chiffres publiés par l'Institut de la statistique la semaine dernière, et qui accusent le décrochage le plus important de l'indice de l'emploi depuis sa création, soit une baisse de 9,4 % entre avril 2019 et avril 2020.

Mais je sais pouvoir compter sur le dynamisme de notre gouvernement et de l'ordonnateur de son budget pour poursuivre sa résilience face à la crise. Les deux mots clé que nous retenons de votre discours de ce matin, Monsieur le Président, c'est : confiance et résilience.

Je vous remercie de votre attention. Et courage ! (Applaudissements sur les bancs du gouvernement et du groupe TAPURA HUIRAATIRA.)

Le président : Merci, Monsieur le président de la commission des finances. La parole est à l'intervenante du groupe du Tahoeraa Huiraatira, Madame Iseult Butcher.

M^{me} Iseult Butcher-Ferry : Merci, président. Bonjour, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française. *Monsieur le Président du gouvernement, bonjour.* Monsieur le vice-président, *chers ministres, chers collègues, dans la grâce de Dieu, bonjour.*

Monsieur le président, sur mon intervention, j'aimerais aussi, au nom de notre cheffe de groupe, Madame Teura Iriti, apporter notre soutien à notre amie, collègue aussi, Tepuaraurii — Raurii, comme je l'appelle. Tu as tout notre soutien aussi. Merci. *(Applaudissements dans la salle.)*

Si vous le permettez, Monsieur le président de l'assemblée, je vais raccourcir. *Suite au discours de notre Président, nous savons où nous en sommes aujourd'hui. Donc, je ne vais pas m'étaler davantage. Il nous a donné les chiffres, les milliards et tout.* Alors, le Tahoeraa Huiraatira, tous ces projets reçoivent donc notre approbation au niveau du Tahoeraa Huiraatira.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci. Voilà un exposé succinct, clair ! Bien.

Nous passons à l'examen de nos délibérations successives.

Première délibération relevant du rapport n° 40-2020 portant approbation du compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour 2019.

Article 1^{er}

Le président : Je dispense le rapporteur de la lecture de l'article. La discussion est ouverte. Puisque nous n'avons pas d'interventions, je soumetts au vote l'article 1^{er}. Qui est pour ?... Le groupe Tahoeraa Huiraatira est pour, les non-inscrits sont pour et le Tavini Huiraatira s'abstient. Nous avons donc 46 voix pour et 6 abstentions, pour l'instant.

Article 2

Le président : Sur l'article 2, la discussion est ouverte. N'ayant pas d'intervention, je mets au vote l'article. Même vote ?... 47 voix pour, on me dit, et 6 abstentions. Même vote pour l'article 2.

Article 3

Le président : Sur l'article 3, nous n'avons pas d'intervention. Même vote. Merci.

Article 4

Le président : Sur l'article 4, je suppose qu'il n'y a pas d'intervention non plus. Même vote ?... Même vote. Merci.

Article 5

Le président : Sur l'article 5, nous n'avons pas d'intervention non plus. Même vote ?... Même vote.

Article 6

Le président : Et sur article 6, même vote, je suppose.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... 48 voix pour, 6 abstentions.

La délibération relevant du rapport n° 41-2020 portant affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général pour l'exercice 2019. Ah, j'ai omis de donner la parole au gouvernement, mais je suppose que tout a été dit.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. N'ayant pas d'intervention, je mets aux voix l'article. Je suppose que c'est le même vote. Même vote que celui de la délibération précédente.

Article 2

Le président : Sur l'article 2, nous n'avons pas d'intervention. Même vote ?... Même vote. Merci.

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3. Nous n'avons pas d'intervention. Je mets aux voix l'article. Même vote ?... Merci.

Article 4

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 4. Je suppose que c'est le même vote, n'ayant pas d'intervention.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... Même vote. Merci. L'ensemble de la délibération est votée.

Le projet de délibération relevant du rapport n° 42-2020 s'agissant d'approuver le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats des comptes spéciaux pour l'exercice 2019.

Article 1^{er}

Le président : Je soumetts l'article 1^{er} à notre examen. Puisque nous n'avons pas d'intervention, je mets aux voix l'article. Même vote ?... Même vote. Merci.

Article 2

Le président : Sur l'article 2, la discussion est ouverte. Nous n'avons pas d'intervention. Même vote ?... Même vote.

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3. Puisque nous n'avons pas d'intervention, je mets aux voix l'article. Même vote. Merci.

Article 4

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 4. Nous n'avons pas non plus d'intervention. Même vote. Merci.

Article 5

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 5. Nous n'avons pas d'intervention. Même vote. Merci.

Article 6

Le président : Sur l'article 6, nous n'avons pas d'intervention. Même vote. **Merci.**

Article 7

Le président : Nous passons au Fades, à l'article 7. Même vote. Merci.

Article 8

Le président : Sur l'article 8, même vote. Merci.

Article 9

Le président : Sur l'article 9, même vote. **Merci.**

Article 10

Le président : Sur l'article 10, même vote. Pas d'intervention non plus.

Article 11

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 11. Nous n'avons pas d'intervention. Même vote. Merci.

Article 12

Le président : Sur l'article 12, même vote ?... Même vote. Merci.

Article 13

Le président : Sur le FIGD, à article 13, nous n'avons pas d'intervention. Même vote. **Merci.**

Article 14

Le président : Sur l'article 14, même vote. Merci.

Article 15

Le président : Sur le FPSS, à l'article 15, nous n'avons pas d'intervention non plus. Même vote.

Article 16

Le président : Sur l'article 16, même vote ?... **Merci.**

Article 17

Le président : Et enfin, sur l'article 17, la discussion est ouverte. Nous n'avons pas d'intervention. Même vote.

Article 18

Le président : Sur l'article 18, même vote.

Article 19

Le président : Sur l'article 19, même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote. **Merci bien.**

Et le projet de délibération relatif au rapport n° 43-2020 s'agissant de la reprise et de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes spéciaux.

Article 1^{er}

Le président : Sur l'article 1^{er} de la délibération, la discussion est ouverte. Nous n'avons pas d'intervention. Merci.

Article 2

Le président : Sur l'article 2 non plus. Même vote ?... Même vote. Merci.

Article 3

Le président : Sur l'article 3, même vote ?... Même vote. Merci.

Article 4

Le président : Sur l'article 4, même vote. *Merci.*

Article 5

Le président : Sur l'article 5, nous n'avons pas d'intervention. Même vote. *Merci.*

Article 6

Le président : Sur l'article 6, nous n'avons pas d'intervention. Même vote. *Merci.*

Article 7

Le président : Sur l'article 7, même vote. Merci.

Article 8

Le président : Sur l'article 8, nous n'avons pas d'intervention. Même vote.

Article 9

Le président : Et sur l'article 9, nous n'avons pas d'intervention. Même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, nous n'avons pas d'intervention. Même vote.

Nous avons terminé l'examen de cette série de rapports et délibérations relevant du compte administratif.

RAPPORT N° 44-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 2 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE FORMALISANT LE REPORT DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR LA GESTION 2020

Présenté par MM. les représentants Antonio Perez et Bernard Natua

RAPPORT N° 45-2020 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 2 DU BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX FORMALISANT LE REPORT DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR LA GESTION 2020

Présenté par M^{me} et M. les représentants Tepuaraurii Teriitahi et Bernard Natua

Le président : Nous passons au groupe de rapports suivant : s'agissant des rapports n°s 44 et 45. Le premier concerne la délibération portant modification n° 2 du budget général de la Polynésie française formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020 et le second porte sur une modification n° 2 des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020.

Le gouvernement n'ayant pas d'exposé, la parole est à la rapporteure, Madame la présidente de groupe Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Monsieur le Président du pays, Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, avant que je commence le rapport, vous me permettez de prendre quelques mots.

Je suis désolée que ma vie privée s'invite au milieu des comptes administratifs et je m'en excuse, mais je voulais vous dire merci. Merci à tous les collègues des trois groupes, chers amis, pour votre soutien. Sachez que je suis extrêmement touchée. Et je voulais aussi remercier les milliers de personnes qui m'ont manifesté leur soutien, qui se sont positionnées en ma faveur. Tout ce que je veux dire c'est que, face à l'intolérance, j'en appelle à la tolérance. C'est ce qui rend la paix possible, en effet, comme Madame la sénatrice l'a dit tout à l'heure. À la haine, je réponds par le silence et la compassion. (*Applaudissements dans la salle.*) Et je veux remercier cette dame parce que, grâce à elle, je mesure votre ouverture d'esprit et votre amour. Donc, je souhaite que Dieu lui pardonne et qu'il vous bénisse tous. Merci. (*Applaudissements dans la salle.*)

Ces deux projets de délibération ont été transmis par le Président de la Polynésie française par lettres en date du 27 mai 2020 aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française. Ils ont été examinés par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 11 juin 2020.

Au titre du budget général, les crédits de paiement reportés, d'un montant de 50,593 milliards F CFP, sont financés par des recettes certaines restant à émettre pour un montant de 44,232 milliards F CFP, dont : *a.* des emprunts non mobilisés fin 2019 (10,045 milliards F CFP), constitués d'emprunts contractés auprès de l'AFD et différentes banques locales notamment ; *b.* la mise en jeu de la garantie accordée par le Pays à l'OPH, pour 690 millions F CFP ; *c.* des recettes réelles restant à mobiliser sur les subventions de l'État (7,216 milliards F CFP) essentiellement constituées de recettes provenant du dispositif 3IF ; *d.* des écritures d'ordre pour 26,280 milliards F CFP, majoritairement destinées à comptabiliser des échanges de terrains.

Le besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution cumulé corrigé des restes à réaliser : le solde d'exécution réel de la section d'investissement s'élève à -8,808 milliards F CFP ; les restes à réaliser de 6,361 milliards de F CFP correspondent à la différence entre les crédits de paiement non mandatés au 31 décembre 2019 et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de perception. Outre les écritures relatives aux écritures d'ordre, le montant des crédits reportés s'établit à 24,313 milliards F CFP, soit une baisse de 1,7 % par rapport à l'année précédente (24,735 milliards F CFP). Avec le report de 50,593 milliards F CFP de crédits de paiement 2019 et en tenant compte du budget 2020 modifié d'un montant de 46,685 milliards F CFP, l'enveloppe prévisionnelle des crédits de paiement atteint 97,278 milliards F CFP. Hors écritures d'ordre et de dette, l'enveloppe prévisionnelle des crédits de paiement 2020 s'établit à 55,695 milliards F CFP.

Au titre des comptes spéciaux, ce collectif budgétaire concerne les reliquats de crédits de paiement 2019 du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) et le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS).

Pour le FDTC, au niveau des recettes, les crédits de paiement reportés sont financés par le résultat d'investissement reporté, à hauteur de 237 433 185 francs CFP, et par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 110 millions de francs CFP. L'enveloppe des crédits de paiement consacrée en 2020 aux programmes d'investissement s'établit donc 517 433 185 francs, dont 170 millions de francs CFP inscrits au budget primitif 2020.

Pour le FPSS, au niveau des recettes, les crédits de paiement reportés sont financés par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 50 millions de francs CFP. Du

point de vue des dépenses, le report sur l'exercice 2020 concerne l'opération de promotion de l'activité physique.

Les échanges en commission ont porté notamment sur la bonne santé financière du Pays, sur l'ouverture prochaine des vols commerciaux à l'international et ses répercussions directes sur la vie économique et sociale du Pays tous secteurs confondus ainsi que sur le prochain collectif budgétaire.

Les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les deux projets de délibération ci-joints.

Le président : Merci, Madame la rapporteure, présidente du groupe TAPURA HUIRAATIRA. Soixante minutes ont été prévues pour la discussion générale : 34 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tahoeraa Huiraatira et 10 pour le Tavini Huiraatira et deux pour chaque non-inscrit.

J'appelle l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira, Monsieur Salmon.

M. Geffry Salmon : Avant de vous lire mon intervention, je voudrais également m'associer aux marques de sympathie, témoigner ma sympathie au sens premier du mot, c'est-à-dire souffrir avec. Je ne connais pas, fort heureusement la personne qui a pu prendre en grippe notre collègue représentante mais, à l'évidence, elle est comme une école au mois de juillet, c'est-à-dire pas de classe du tout. Au rang des imbéciles, elle en est, par ailleurs, je crois, une synthèse. Donc, Tepua, tu as en pareille circonstance et pour faire simple, toute mon amitié. Merci.

En application de l'article 21 de la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifié portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, nous examinons, regroupés, les reports de crédits de paiement, d'une part, sur la gestion 2019, d'autre part, sur la gestion 2020,

Le premier projet de délibération formalise l'état dressé par l'ordonnateur le 11 mars 2019, relatif au report, sur 2019, des reliquats de crédits de paiement 2018. Il est, dans ce cadre, précisé en recettes que les crédits de paiement reportés s'élèvent à 63 812 991 586 F CFP. Le sous-total des recettes à émettre s'élevant à 53 577 604 249 F CFP et le besoin de financement à 13 645 466 850 F CFP, le sous-total de recettes reportées est donc porté à 67 223 071 099 F CFP. Les dépenses extraordinaires du budget général pour l'année 2019, modifiées (résultat d'investissement reporté) sont quant à elles de 3 410 079 513 F CFP. Ce projet de délibération n'appelle pas d'observations particulières.

Le second projet de délibération nous demande de formaliser le report sur la gestion 2020 des reliquats de crédits de paiement 2019 prononcé par l'ordonnateur du budget le 28 février 2020. Ce report concerne la somme de 50 592 739 972 F CFP, financée par des recettes certaines restant à être émises, dont des emprunts non mobilisés, la mise en jeu de la garantie accordée par le Pays à l'OPH, des recettes réelles restant à mobiliser sur les subventions de l'État ainsi que des écritures d'ordre.

Si ces chiffres correspondent aux écritures présentées, il peut être prophétisé sans être grand clerc que d'autres modifications du budget interviendront certainement en cours d'année compte tenu de l'ampleur de la crise économique virale qui infecte la Polynésie, l'installant dans une récession, et ce, pour une durée qui sera inévitablement celle nécessaire à la mise sur le marché d'un vaccin, durée estimée par les experts à de trop longs mois, certains varient c'est-à-dire qu'on a une fourchette de l'ordre de 12 à 24 mois.

Une crise d'une ampleur redoutable mais surtout d'une nature inédite, qui n'a pas été provoquée, comme les précédentes, par un dysfonctionnement du système mais par un choc exogène volontairement occasionné afin de protéger la santé des populations polynésiennes au prix funeste d'un arrêt total de l'activité économique du pays.

Alors que le produit intérieur brut polynésien se contracte et que l'emploi salarié marchand a chuté, un rebond au second semestre de cette année reste pourtant encore possible. Cependant, une seule question compte : quand aurons-nous retrouvé le niveau de richesse d'avant la pandémie ? Sans doute pas avant la fin 2021, car les effets du choc sur les entreprises mettront du temps à disparaître. Dans ce cadre, le tissu productif polynésien va malheureusement perdre du muscle.

Alors, plusieurs scénarii s'offrent à nous. Le plus favorable serait que les prêts garantis par l'État associés, d'une part, aux efforts mis en œuvre par le gouvernement polynésien et, d'autre part, à l'épargne forcée des ménages qu'il suffirait de libérer pour doper la consommation soient en mesure de permettre le redémarrage de l'activité privée en réduction aujourd'hui de l'ordre de 34 %.

Cette approche de notre futur immédiat se heurte cependant à quelques réalités aujourd'hui identifiées. Ainsi, une relance par la consommation des ménages est à ranger, semble-t-il, au nombre des vœux pieux. L'exemple chinois à ce titre est particulièrement instructif. Il est probable alors que la montée attendue du chômage et le contexte global de forte incertitude continuent de peser sur les comportements d'achats. Seule l'apparition d'une solution médicale pérenne à mi-2020, comme indiqué plus haut, redonnerait suffisamment de confiance aux ménages pour réduire plus nettement leur taux d'épargne.

Quant aux reports de charges rendus possibles par l'applicabilité en Polynésie française du dispositif des prêts garantis par l'État, il est à craindre que les entreprises polynésiennes ressortiront tout de même exsangues de cette crise, avec des monceaux de dettes et des fonds propres qui auront fondu. Ainsi, en 2020, il est probable que le niveau d'investissement des entreprises soit encore inférieur à ce qu'on aurait dû avoir sans la crise. Comme les flux d'investissement seront inférieurs aux flux d'amortissement, elles détruiront du capital, ce qui impliquera un ralentissement de la croissance potentielle du pays.

À mes questions, des questions simples, vous avez choisi, Monsieur le Président, il y a quelques jours d'opposer une rhétorique politicienne. Ces interrogations ne visaient pourtant en aucune manière à commenter depuis le rétroviseur ce qui aurait dû être fait autrement. Je suis de ceux qui pensent en effet que c'est bien d'être innocent mais qu'il ne faut pas en abuser.

À l'heure où j'interviens devant vous — et je complèterai mon propos en fin d'intervention — et alors que les frontières s'ouvrent, que le virus circule encore à bas bruit, je regrette ne disposer d'aucun élément qui me permettrait d'apprécier à leur juste mesure les efforts budgétaires sollicités, étant par ailleurs précisé, dans ce cadre, que la Polynésie à contrario de l'hexagone ne dispose pas d'argent magique ni ne peut avoir accès aux liquidités qui inondent la planète depuis les banques centrales et ne peut encore moins laisser filer son déficit. Je ne connais également toujours pas les raisons pour lesquelles la Polynésie a bénéficié de la mansuétude du virus tout comme je ne sais pas quelles sont les stocks en tests sérologiques et virologiques de dépistage, d'aérateurs, de masques dont le Pays disposerait afin d'être mieux armé contre une éventuelle forte reprise des contaminations qui, malheureusement, se confirme tant en Inde qu'en Amérique du Sud et en Chine. En clair, à l'orée de l'hiver austral polynésien, je regrette ne pas disposer d'une stratégie sanitaire renseignée et d'une géographie de la reprise économique envisagée.

Il me faut ici toutefois convenir que votre intervention de ce jour, Monsieur le Président, apporte les précisions qui manquaient à une meilleure appréciation par mes soins des efforts et mesures entrepris par le Pays dessinant ainsi les stratégies du possible.

Alors que je comptais m'opposer à ces projets de délibération, je décide donc, ne souhaitant pas contraindre votre action, de m'abstenir.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Nous passons la parole à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Mercier.

M^{me} Cécile Mercier : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le Président du pays, Monsieur le vice-président, chers ministres, chers collègues, dans la grâce du Seigneur, bonjour.*

Mon intervention, Monsieur le président, portera de manière groupée sur deux dossiers distincts : d'une part, sur le projet de délibération portant modification n° 2 du budget général de la Polynésie française formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020 et, d'autre part, sur le projet de délibération portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020.

Nous n'avons pas d'observations particulières sur le second dossier relatif au report sur l'année 2020 des reliquats de crédits de paiement 2019 pour deux comptes spéciaux, l'un relatif au développement du tourisme de croisière (FDTC), l'autre relatif au fonds de prévention sanitaire et social (FPSS). Ces deux projets s'élèvent respectivement à 347 millions et 50 milliards FCP.

En revanche, le premier dossier portant modification du budget général de la Polynésie française formalisant le report des crédits de paiement sur la gestion 2020 comporte des enjeux plus substantiels qui ont d'ailleurs donné lieu à des échanges lors de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique en date du 11 juin 2020.

Lors de cette commission, le gouvernement s'est adressé à lui-même un satisfecit et un quitus en soulignant « *la bonne santé financière du Pays qui a réussi à financer les mesures nécessaires pour faire face à l'état d'urgence sanitaire* ». Le gouvernement a également présenté la prochaine réouverture des vols commerciaux à l'international comme étant la solution miracle qui aura des répercussions directes sur la vie économique et sociale du pays, tous secteurs confondus (transports, tourisme, hôtellerie, restauration, artisanat, etc.). En dernier lieu, les membres de la commission ont été informés que, lors d'un prochain collectif budgétaire, les prévisions fiscales allaient être réajustées afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire.

À ce stade, j'exhorterai le gouvernement à un peu plus de prudence face aux conséquences encore inconnues et à venir de la crise actuelle, en Polynésie et dans le reste du monde. Je pense qu'un excès de triomphalisme ou de confiance n'est pas de mise face aux défis à venir. Nous sommes encore au stade de l'anticipation et à la recherche de meilleures solutions économiques, financières et sanitaires pour faire face à une crise mondiale. Même si nous nous octroyons un report de réserves de plus de 10 milliards en budget de fonctionnement, n'oublions pas la crise économique et sociale qui est à notre porte et qui va sans doute perdurer encore longtemps. On le constate déjà dans le secteur du tourisme, de la pêche, de l'hôtellerie, de la perliculture, du BTP...

Le constat est d'autant plus alarmant que nous avons aussi constaté que, malgré les nombreuses annonces de l'État en faveur de diverses mesures de relèvement de crise ou de garanties d'emprunts, nous sommes en réalité bien seuls. L'État lui-même est en crise et certains symptômes de cette crise apparaissent aussi en corolaire de la crise économique et sanitaire. Il s'agit d'une crise systémique, bien plus sournoise, où l'État en tant qu'interlocuteur est en porte-à-faux car il n'applique plus à la Polynésie française dont il a la charge les principes d'impartialité et d'objectivité, notamment au plan judiciaire. Je fais ici une allusion directe au traitement par l'État de notre *Metua* (NDT, père), Oscar Temaru. Cet exemple devrait tous nous faire réfléchir à notre avenir commun.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. Nous passons la parole aux non-inscrits, Madame Nicole Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Nous n'avons pas d'intervention. Je tiens juste à dire que nous voterons favorablement le texte. Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante députée. Nous passons la parole à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA, Luc Faatau.

M. Luc Faatau : *Encore une fois, bonjour !*

Les deux projets de délibération qui nous sont soumis aujourd'hui ont pour but de formaliser l'état dressé par l'ordonnateur en février dernier pour le report sur la gestion 2020 des reliquats de crédits de paiement de 2019, d'une part, et pour les comptes spéciaux, d'autre part.

Je serai assez bref et ne rentrerai pas dans le détail comptable, si vous me le permettez.

Signalons simplement le contexte général qui faisait apparaître d'excellents résultats sur les trois dernières années mais qui, compte tenu de l'incroyable crise sanitaire mondiale que nous venons de traverser, ne se reproduiront pas en 2020. Mais il ne faut pas confondre bons résultats et « *triomphalisme* ». Nous ne faisons pas de « *triomphalisme* ». Nous nous félicitons des bons résultats qui ont été obtenus, grâce certainement au concours de l'ensemble des forces vives de ce pays. Mais il ne faut pas nous traiter de « *triomphalisme* ». Il n'y a aucunement de « *triomphalisme* » dans ce que nous annonçons. Nous en sommes fiers parce que cela prouve que nous sommes capables de bien diriger notre pays et de bien gérer les fonds de notre beau pays.

Il y a eu un « avant covid » et il y a aura un « après covid ». La situation comptable du pays fait désormais partie de ce que le vice-président qualifiait en commission de « *monde d'avant* ». Les bons résultats que j'évoquais ont permis de constituer des réserves suffisantes dans lesquelles il nous a fallu puiser pour gérer au mieux la crise sanitaire et ses conséquences nombreuses.

Concernant le budget général, je rappelle qu'il s'élève à 46,685 milliards F CFP en tenant compte du budget primitif additionné du collectif n° 1, que le total des crédits de paiement reportés se chiffre à 50,593 milliards F CFP ce qui donne un total des crédits de paiements votés de plus de 97,278 milliards F CFP.

Il y a deux comptes spéciaux concernés par la modification du budget :

Le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), le résultat d'investissement reporté de plus de 237,433 millions F CFP, additionné d'un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement de 110 millions F CFP, permet de reporter un total de 347,433 millions F CFP de crédits de paiements. Le tourisme reste toujours un moteur de notre économie et *a fortiori* depuis la crise de la covid-19.

Autre compte spécial, le fonds de prévention sanitaire et social (FPSS), dont les moyens sont encore renforcés pour soutenir et financer la politique de prévention et de promotion de la santé en priorisant les efforts sur la lutte contre le surpoids et l'obésité, la lutte contre les addictions, les maladies émergentes ou réémergentes et toutes maladies associées impactant fortement les dépenses de santé. À ce titre, l'enveloppe des crédits de paiement consacrée à ce fonds s'élève à 50 millions F CFP, somme destinée à financer plus précisément l'activité physique, ses aménagements et ses équipements.

C'est compte tenu de tous ces éléments que je vous propose d'approuver les deux délibérations et vous en remercie par avance.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Nous en avons terminé avec la discussion générale. Nous passons à l'examen des deux délibérations.

La première porte sur la modification n° 2 du budget général formalisant le report des crédits de paiement pour l'exercice 2020.

Article 1^{er}

Mission 903

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 903. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote de la mission 903 « Partenariat avec les collectivités ». Qui est pour ?... 46 voix pour et 10 abstentions. Merci.

Mission 904

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 904. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote de la mission. Même vote. Merci.

Mission 905

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 905. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote de la mission. Même vote. Merci

Mission 909

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 909. Nous n'avons pas d'interventions. Merci.

Mission 910

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 910. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote de la mission. Même vote. Merci.

Mission 911

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 911. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote de la mission. Même vote. Merci

Mission 913

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 913. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote de la mission. Même vote. Merci

Mission 914

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 904. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote de la mission. Même vote. Merci

Mission 916

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 916. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote de la mission. Même vote. Merci

Mission 951

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 951. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote de la mission. Même vote. Merci

Total général

Le président : La discussion est ouverte sur le total général, bien sûr. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote du total général. Même vote. Merci

Sur l'ensemble de l'article 1^{er}, même vote ?... *Merçi.*

Article 2

Mission 001

Le président : La discussion est ouverte sur la mission 001. Puisque nous n'avons pas d'intervention, nous passons au vote de la mission. Même vote. Merci

Article 3

Le président : N'ayant pas d'interventions non plus, je mets aux voix l'article 3. Même vote. *Merçi.*

Article 4

Le président : Sur l'article 4, même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... *Merçi.* La délibération portant modification du budget général n° 2 est adoptée.

Nous passons au projet de délibération portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur le FDTC. N'ayant pas d'intervention, je sou mets au vote l'article 1^{er}. Même vote.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2. N'ayant pas d'intervention, je sou mets au vote l'article. Même vote.

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3. N'ayant pas d'intervention, je sou mets au vote l'article. Même vote.

Article 4

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 4. N'ayant pas d'intervention, je sou mets au vote l'article. Même vote.

Article 5

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 5. N'ayant pas d'intervention, je sou mets au vote l'article. Même vote.

L'ensemble de la délibération portant modification n° 2 du budget des comptes spéciaux est approuvée. Même vote. *Merçi.*

Je propose une suspension des travaux pour les reprendre à 14 heures. *Merci. Bon appétit !*

(Suspendue à 12 heures 23 minutes, la séance est reprise à 14 heures 4 minutes.)

Le président : Nous reprenons nos travaux.

RAPPORT N° 46-2020 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2019

Présenté par M^{mes} les représentantes Dylma Aro et Tepuaraurii Teriitahi

RAPPORT N° 47-2020 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION ET REPRISE DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{mes} les représentantes Dylma Aro et Tepuaraurii Teriitahi

RAPPORT N° 48-2020 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 1 DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2020

Présenté par M^{mes} les représentantes Dylma Aro et Tepuaraurii Teriitahi

Le président : Nous passons à l'examen groupé des trois textes qui concernent essentiellement notre assemblée. Il s'agit du rapport n° 46 relatif à une proposition de délibération portant approbation du compte administratif de l'assemblée de Polynésie française pour l'exercice 2019. Le rapport n° 47 traite de l'affectation et de la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, toujours pour notre assemblée. Le troisième rapport est relatif à une proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'année 2020.

La parole est à Madame le rapporteur Dylma.

M^{me} Dylma Aro : Merci, Monsieur le président. *Bonjour à tous, en ce début d'après midi.*

Trois propositions de délibération portant approbation du compte administratif de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2019, affectation et reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 et modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie pour l'exercice 2020 ont été examinées par les membres de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 11 juin 2020.

Ces derniers ont demandé que le compte administratif de l'assemblée de la Polynésie française fasse l'objet d'un rapport plus détaillé, notamment en cas de dépassement des prévisions. En outre, ils ont émis le souhait d'avoir accès au grand livre des comptes de l'institution. Des précisions ont par ailleurs été apportées sur les dépassements observés au chapitre 960 : article 625 « *Déplacements et missions* » : +5,8 millions F CFP, consacrés aux travaux du Groupe des parlementaires des îles du Pacifique (GPIP) à Tahiti en septembre 2019 ; article 6532 « *Frais de mission et de déplacement* » : +2,2 millions F CPF, liés aux activités réalisées dans le cadre de l'adhésion à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (déplacements de délégations à Abidjan-Côte d'Ivoire, Québec-Canada et Luang Prabang au Laos). Ces déplacements et missions font l'objet d'un rapport (incluant un bilan financier) ou d'une restitution à l'ensemble des représentants. Ils doivent également contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'assemblée, notamment en s'inspirant des procédures et du savoir-faire des partenaires institutionnels tels que l'Assemblée nationale, le Sénat, etc.

Au niveau du collectif, un membre de la commission s'interroge sur le principe du rétablissement de la dotation forfaitaire de la Polynésie française sur le plan statutaire. D'autres membres présents

souhaitent un effort de solidarité de l'Assemblée de la Polynésie française avec toute une collectivité en situation d'état d'urgence sanitaire doublé d'une crise économique inédite. Le débat reste ouvert.

À l'issue des débats, les trois propositions de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les propositions de délibération ci-jointes.

Le président : Merci, Madame la rapporteure. La conférence des présidents a prévu un temps de parole pour la discussion générale de 60 minutes dont 34 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tahoeraa Huiraatira, 10 pour le Tavini Huiraatira et 3 minutes pour chacun des non-inscrits.

La parole est à l'intervenante du groupe TAPURA HUIRAATIRA, Madame Béatrice Lucas.

M^{me} Béatrice Lucas : Merci, Monsieur le président. Bon après-midi à tous !

Dans le prolongement du compte administratif 2019 du Budget du Pays et de ses comptes spéciaux, l'heure est également venue d'examiner et de s'interroger sur ce que nous avons fait de l'argent public alloué au bon fonctionnement de notre assemblée.

En ces temps difficiles pour de nombreuses familles fragilisées par la perte de tout ou partie de leurs revenus, alors que la collectivité doit rassembler toutes les bonnes volontés pour surmonter les difficultés économiques, sociales et budgétaires post-épidémiologiques, c'est donc avec beaucoup d'humilité et en toute responsabilité que je me plie volontiers à cet exercice.

D'emblée, reconnaissons quand même que l'assemblée de la Polynésie française dispose de moyens matériels et humains plutôt conséquents pour que vive la démocratie et à travers elle, que s'expriment toutes les opinions à l'intérieur de cette enceinte !

Le compte de gestion du Payeur fait apparaître un montant total de recettes à hauteur de 2 351 440 330 F CFP, couvrant largement celui des dépenses arrêté à la somme de 2 074 207 619 F CFP. Rien qu'en section de fonctionnement, notre institution a dégagé l'an passé un excédent de 246 583 887 F CFP, ce qui vient abonder d'autant le report à nouveau pour atteindre plus d'un milliard 300 millions de francs. Alors, oui, mes chers collègues, l'assemblée de la Polynésie française a de la réserve ; quand bien même nous n'avons pas à rougir de cette trésorerie permettant d'amortir les coups durs...

Car c'est justement cette relative aisance financière, fruit d'une bonne gestion sous les présidences passées, que notre assemblée a accepté de céder – provisoirement – 40% de sa dotation forfaitaire de fonctionnement 2019, soit 915 900 000 F CFP, afin d'accompagner le Pays dans sa quête de mobilisation de tous les crédits disponibles en guise d'amortisseur social à la crise du Covid-19. Cette contribution est d'ailleurs formalisée au travers d'une proposition de délibération portant modification n°1 du budget pour l'exercice 2020 qu'il nous faudra adopter dans la foulée.

Mais jusqu'où sommes-nous prêts à aller pour témoigner de notre solidarité ? Cette question a été soulevée lors de nos débats en commission législative, le 11 juin dernier. Car si le Pays est effectivement tenu de nous rétrocéder les 915 000 000 F CFP d'ici le 31 décembre 2020, ce remboursement dépendra aussi, en grande partie, de sa capacité financière à honorer ses engagements. Et nous savons tous que les ressources budgétaires de notre collectivité sont appelées à se tarir, tout au moins à court et moyen terme. Aussi, je vous propose de laisser à nos présidents respectifs, celui du Pays et de l'assemblée, le soin de trouver un terrain d'entente sur ce sujet éminemment politique.

Tout cela pour dire, mes chers collègues, que le contexte économique et budgétaire doit conduire notre institution à être plus que jamais exemplaire dans l'utilisation des deniers publics. Il ne s'agit pas ici de juger de l'opportunité de telle ou telle dépense, mais bien de faire en sorte que chaque franc

décaissé soit justifié et qu'il démontre son efficacité pour servir l'intérêt général. C'est notamment le cas pour ce qui concerne les frais de mission et déplacement. Raison pour laquelle il a été demandé par plusieurs membres de la commission de l'économie de pouvoir accéder, en toute transparence, au « Grand livre des comptes ».

Il n'empêche, nous reconnaissons l'intérêt qu'il y a pour l'assemblée de la Polynésie française de s'ouvrir vers l'extérieur, de multiplier les coopérations avec l'Assemblée nationale, le Sénat ou encore à travers notre adhésion à l'assemblée parlementaire de la Francophonie. Toutes ces missions contribuent à la formation de nos agents, tout en confortant l'expérience de nos élus. Elles doivent faire l'objet en retour d'un rapport public, ne serait-ce que pour partager le fruit de ces travaux avec le plus grand nombre.

Telles sont les quelques observations que je souhaitais partager avec la représentation territoriale dans le cadre de l'examen du compte administratif 2019 de notre institution.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. La parole est à l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira, Monsieur Étienne Tehaamoana.

M. Étienne Tehaamoana : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, cher public et chers internautes *bonjour à tous*.

Nous sommes saisis de trois projets de délibérations, portant, en premier lieu, approbation du compte administratif de notre assemblée pour 2019 et, en deuxième lieu, l'affectation du résultat, et ce conformément aux dispositions de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995. Le troisième dossier concerne une modification du budget de l'Assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2020.

Ces comptes ont fait l'objet d'une vérification par le Payeur de la Polynésie, qui a constaté leur concordance avec ses écritures. Sont joints aux deux premiers documents les comptes d'utilisation des crédits des groupes inscrits à l'assemblée.

S'agissant du budget 2019, le budget de l'assemblée s'est élevé à 2 542 434 995 F CFP, après modification et intégration du report sur 2019 de crédits d'investissement non consommés en 2018 d'un montant de 210 934 995 F CFP. Le résultat de la clôture de la section de fonctionnement indique un excédent de 246 583 887 F CFP, portant ainsi le report à nouveau à 1 365 903 474 F CFP au 31 décembre 2019. Les recettes de fonctionnement pour 2019 se sont élevées à 2 296 242 282 F CFP, avec un taux de réalisation de 100,69 %, les dépenses de fonctionnement totalisant quant à elles 2 049 658 395 F CFP, avec un taux de réalisation de l'ordre de 89,88 % du budget de fonctionnement modifié. En section investissement, le résultat de clôture pour l'année 2019 soit, 30 648 824 F CFP, s'ajoute au résultat de l'exercice précédent pour un montant de 231 378 510 F CFP portant ainsi le total cumulé en 2019 de résultat à la somme de 262 027 334 F CFP. Dans ce cadre, le montant définitif des recettes d'investissement qui affichent un taux de réalisation de l'ordre de 21,07 %, est pour l'année 2019 de 55 198 048 F CFP. Quant aux dépenses d'investissement, il est noté que les prévisions primitives arrêtées à 51 000 000 F CFP ont été modifiées durant l'exercice considéré pour être portées à 261 934 995 F CFP, dont 210 934 995 F CFP de résultat d'investissement reporté. Le montant définitif des mandats émis pour l'année 2019 s'élève à 24 549 224 F CFP, représentant un taux de réalisation de 9,37 % du budget d'investissement modifié. Le report des reliquats de crédits de paiement de 2019 au chapitre 900 sur 2020 s'élève donc à 237 385 771 F CFP. Le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française pour l'exercice 2019 est arrêté ainsi qu'il suit : recettes totales (fonctionnement et investissement) 2 351 440 330 F CF ; dépenses totales (fonctionnement et investissement) 2 074 207 619 F CFP. Le solde de gestion pour l'année 2019 s'élevant ainsi à 277 232 711 F CFP. Ce sont ces derniers chiffres qu'il nous est demandé d'adopter comme constituant le budget de l'exercice 2019 de l'Assemblée. Nous estimons qu'ils peuvent être adoptés.

S'agissant de l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, il est proposé aux représentants de cette assemblée de reporter la somme de 246 583 887 F CFP, résultat de fonctionnement excédentaire de 2019, au compte 110, report à nouveau, le portant ainsi à 1 365 903 474 F CFP au 31 décembre 2019. Cette délibération, qui correspond aux chiffres vérifiés par le Payeur de la Polynésie, peut être également adoptée.

S'agissant de la modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie pour l'exercice 2019, dans le cadre de la lutte contre les conséquences de l'épidémie de la covid-19, il nous est proposé afin de marquer la solidarité de la première Institution du Pays envers ceux ou celles qui en ont souffert, d'approuver une modification du budget de l'Assemblée, en prélevant 40 % de sa dotation forfaitaire de fonctionnement, soit la somme de 915 900 000 F CFP, cette opération étant financée par un prélèvement effectué sur le résultat de fonctionnement reporté.

Concomitamment et conformément aux dispositions de l'article 21 de la délibération n° 95-205/AT du 23 octobre 1995, la formalisation du report des crédits d'investissement non utilisés au 31 décembre 2019, d'un montant de 237 385 771 F CFP et leur affectation en crédits de paiement 2020 du budget de l'assemblée de la Polynésie française sont présentées.

Ces propositions reçoivent donc notre pleine approbation. *Merci. Merci.*

Le président : Merci, Monsieur le représentant. La parole est à l'intervenante du groupe Tavini Huiraatira, Madame Teumere Atger-Hoi.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les représentants, mes chers collègues *bonjour*.

Je n'aurai que très peu de remarques particulières sur l'analyse de l'exécution budgétaire en matière de recettes de fonctionnement, sur l'analyse de l'exécution des dépenses de fonctionnement, ou encore la section investissement de notre assemblée car ces différents ont été largement débattus en commission de l'économie.

Le groupe Tavini Huiraatira tient à remercier les équipes placées sous l'égide de notre secrétariat général, c'est-à-dire toutes les personnes qui travaillent pour nous tous que l'on soit représentants de la majorité ou de la minorité.

J'aimerais néanmoins revenir sur la demande de Madame Tepuaraurii Teriitahi lors de la commission de l'économie du 11 juin dernier quant à l'accès au grand livre des comptes à tous les représentants. Au jour d'aujourd'hui, seuls nos 3 questeurs, Mme Dylma Aro, Mme Teura Tarahu-Atuahiva et Mme Vaiata Perry-Friedman, semblent conformément au règlement intérieur pouvoir y accéder.

Or, l'accès au grand livre des comptes nous permettra d'avoir non seulement une « réelle transparence » des comptes mais également une lecture rapide et détaillée des opérations et de l'ensemble des mouvements. Je souhaiterais donc réitérer cette demande.

Comme l'a rappelé mon Président de groupe, M. Antony Geros, lors de la 3^{ème} session administrative de 2018, « *le peuple a conscience qu'il est de notre responsabilité de bien gérer les deniers publics* »... et je rajouterai, qu'il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour contribuer au bon contrôle des deniers publics.

En ce qui concerne la proposition de modification du budget 2020, ayant pour objet de contribuer à hauteur de 40 % de la dotation forfaitaire de fonctionnement, soit un montant de 915 900 000 F CFP dans la lutte contre les conséquences de l'épidémie de Covid-19, le groupe Tavini Huiraatira est solidaire et vote favorablement la présente proposition tendant à une aide financière envers les

sinistrés de la crise dans le cadre des mesures économiques et les conséquences de cette crise sanitaire sur l'emploi au *dans le pays*.

Aussi, ma question est la suivante : notre assemblée validera-t-elle ou non « le principe du rétablissement de la dotation forfaitaire de la Polynésie française sur le plan statutaire » ? « ...principe de retour dans les comptes de l'Assemblée » qui avait alors été confirmé par Monsieur le vice-président Teva Rohfrisch lui-même lors de l'examen du rapport en commission de l'économie et des finances !

Par ailleurs, alors que notre assemblée dispose d'une enveloppe de 4 millions de francs pour le chapitre 960 (Pouvoirs publics) et de 4 millions de francs pour le chapitre 962 (Personnel) pour le financement des actions de formations, il est tout de même dommageable de constater l'utilisation quasi minimale de 17 % et 19 % des crédits alloués aux frais de formation.

J'aimerais en dernier lieu réitérer une question soulevée par M. Antony Geros lors de la session administrative du 16 mai 2019 sur le rapport d'observations définitives établi par la Chambre territoriale des comptes au titre de la gestion de l'APF pour les exercices de 2012 à 2018. En effet, Monsieur Geros souhaiterait « *interroger l'État sur la capacité qui nous est donnée de pouvoir placer nos fonds sur un compte rémunérateur du Trésor Public et sur l'éventualité de nous doter de la personnalité morale comme c'est le cas pour l'Assemblée Nationale afin de nous permettre, dans un premier temps, de détenir un patrimoine et, dans un deuxième temps, d'entreprendre le financement de nos équipements futurs par le recours à l'emprunt* ».

Je vous remercie de votre attention. Évidemment le groupe Tavini Huiraatira vote favorablement. *Merci.*

Le président : Merci, Madame la représentante. La parole est à l'intervenante non-inscrite, Madame Nicole Sanquer

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Nous examinons aujourd'hui le compte administratif 2019 de notre institution.

L'année 2019 a été une année chargée pour l'assemblée de la Polynésie française. Une année de début de rénovation et d'aménagement des locaux et jardins de Tarahoi. Une année de mise en œuvre de la volonté d'un président, Monsieur Tong Sang, à développer des relations avec nos voisins du Pacifique et d'intégrer la grande famille de la Francophonie.

En effet, deux événements majeurs ont marqué cette année l'adhésion de la Polynésie française à l'assemblée parlementaire de la Francophonie dans la section régionale Asie-Pacifique et l'organisation du rassemblement de 16 chambres parlementaires de la région Pacifique ici même à Tarahoi en faveur de la protection de notre océan.

Cette volonté de notre président s'est traduite par la multiplication de missions de nos élus à travers la région Asie-Pacifique, et donc une surconsommation des crédits de Mission et transports. Il serait cependant intéressant que chaque élu en déplacement à l'extérieur puisse rendre un rapport de leur mission qui sera mis en ligne pour l'information de tous.

2019 aura aussi été une année de réflexion sur le règlement intérieur de notre assemblée qui devrait bientôt se traduire par une réforme de la gestion de nos crédits tant au niveau des groupes que des élus. Je tiens à rappeler que le budget 2020 de notre institution a été construit en prévision de cette réforme du règlement intérieur qui, à ce jour, n'a d'ailleurs pas encore été actée dans les faits. Serait-il possible d'avoir un point d'étape sur ces changements annoncés et donc de connaître le calendrier de mise en œuvre avant la fin de l'année ?

Enfin, en commission, il a beaucoup été question de transparence réclamée par tous les bords politiques de cette assemblée, aussi bien dans la gestion de crédit de groupes que la gestion de crédit de l'assemblée. J'adhère complètement à ce besoin de transparence de l'utilisation des fonds publics, puisqu'à l'Assemblée nationale, depuis juin 2017, nous vivons cette utilisation transparente des crédits par des contrôles réguliers, et nous devons rendre compte de manière détaillée de toutes nos dépenses.

Il est vrai que dans les comptes administratifs que nous étudions aujourd'hui, celles des lignes budgétaires générales qui sont inscrites. Par exemple, il serait louable d'avoir le détail des missions réalisées par les élus pour plus de transparence et aussi faire preuve d'exemplarité.

Nous voterons favorablement évidemment ces deux délibérations.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante députée. Je vois que des questions ont été posées par nos élus lors de cette discussion générale. Si vous me le permettez, je vais prendre la parole, mais je suis obligé de descendre dans l'hémicycle pour intervenir en tant qu'ordonnateur du budget de l'assemblée. Merci.

(Le président se dirige vers l'hémicycle)

Quand bien même, j'ai bien entendu l'ensemble des représentants qui ont exposé leurs vœux ainsi que les demandes de chaque groupe politique, en rapportant effectivement les termes qui ont été abordés à l'occasion de la commission des finances.

Je voulais avant tout effectivement remercier d'abord les membres de la commission, le président de la commission des finances et aussi l'ensemble du personnel qui nous ont aidés à préparer ce compte administratif, ainsi que les délibérations relatives à l'affectation des résultats, et les modifications nécessaires qu'il faut apporter à notre budget.

Pour ce qui est des dépassements des dépenses, d'abord, je voudrais vous dire qu'effectivement le principe, la règle essentielle qui m'anime dans la gestion du budget de notre assemblée, c'est la nécessaire transparence qui se doit d'être appliquée dans la gestion de notre budget de l'assemblée, j'allais même dire dans l'ensemble des gestions des budgets publics. Que ça soit le Pays, la commune ou d'autres entités, ce souci de transparence est permanent, et pour la simple raison qu'on est contrôlé d'abord par le Payeur. On est également contrôlé par la Chambre territoriale des comptes et des fois par l'appareil judiciaire.

J'ai senti le besoin de chacun de vous d'avoir plus d'explications. Je prends donc note que dans la prochaine présentation des documents budgétaires — que ce soit d'ailleurs le compte administratif ou les modifications budgétaires, à plus forte raison le budget primitif —, je demanderai à l'équipe de l'assemblée de donner plus de détails pour que chaque élu soit bien informé des décisions qu'il est appelé à prendre dans le cas de nos fonctions.

Il est vrai aussi que d'autres ont émis le souhait d'avoir accès au grand livre des comptes. J'avoue que depuis mes 30 ans de carrière politique, c'est la première fois que j'entends parler du grand livre ici dans cette assemblée. Quand bien même, lorsque j'étais Président du Pays trois fois, personne n'a réclamé ce grand livre ! Mais, effectivement, pourquoi pas ? Je ne connaissais même pas l'existence de ce grand livre ! On me dit que normalement le grand livre est détenu par le Payeur.

Vous connaissez la séparation des pouvoirs entre l'ordonnateur et le Payeur. Des fois, je n'ai pas pouvoir sur le Payeur, comme lui non plus sur moi ; mais des fois, il peut bloquer le paiement de certaines dépenses, tout simplement parce qu'il constate que les dépenses qu'on lui présente pour

être payées, ne répondent pas aux vrais objets sociaux, à la nature des dépenses dont devrait s'acquitter notre assemblée.

Après, c'est vrai que les règles comptables de notre assemblée sont muettes sur la transmission de ce grand livre. Il n'est pas interdit de transmettre des détails. L'ennui, la difficulté, c'est qu'il faut juste respecter le juste équilibre entre la communication des informations qui peut toucher une vie privée et la nécessaire information de l'élu. Ce n'est pas si évident que ça ! On peut voir au niveau de notre assemblée, un groupe de travail de juristes et de comptables, pour voir quel est le juste équilibre qu'il faut trouver pour que l'élu soit quand même informé, tout en protégeant la vie privée des gens.

Je ne dis pas non, mais cela mérite effectivement une approche plus sérieuse. Je tiens quand même à dire à notre assemblée que sur notre budget, les 2 milliards 280 millions F CFP que le Pays réserve chaque année pour financer le fonctionnement de notre assemblée, 88 % de cette enveloppe est destinée aux indemnités, à l'enveloppe pour les collaborateurs, au fonctionnement des groupes et au fonctionnement du personnel. 88 % pour la masse salariale de l'assemblée. Je crois qu'effectivement, c'est plutôt-là qu'il faudra mettre un peu plus d'éclairage pour l'utilisation de ces 88 %. Et il reste 12 % pour le fonctionnement de l'assemblée, pour assurer les missions qui sont les nôtres, de représentation.

Et c'est vrai que cette année, nous avons développé la partie « ouverture sur l'extérieur », nos missions sur l'extérieur. Nous avons été admis à l'assemblée parlementaire de la Francophonie, c'est historique et je crois que c'est une bonne chose de faire partie de cette grande communauté des parlements relevant des pays démocratiques. Certains d'entre vous ont pu l'apprécier à l'occasion des rencontres et des séminaires, notamment lors du rassemblement des femmes au Québec. D'autres réunions ont eu lieu grâce à notre adhésion à l'APF (assemblée parlementaire de la Francophonie), notamment celle au Laos, parce que nous faisons partie de la section APF-Asie-Pacifique aux côtés de la Nouvelle-Calédonie et du Vanuatu.

Nous avons aussi, pour la première fois, organisé le rassemblement des Parlements des pays du Pacifique. C'est aussi historique, du témoignage du grand spécialiste des affaires des îles du Pacifique basé à l'Onu. Et je pense qu'à l'image de notre rentrée en tant que membre de plein droit au Forum, on a estimé effectivement utile que les assemblées de ces pays du Pacifique faisant partie du Forum puissent aussi de leur côté se voir régulièrement pour parler des politiques, quand bien même les politiques publiques sont du ressort des gouvernements, mais du cadre institutionnel, du cadre légal dans lequel on devrait évoluer plus tard, notamment au niveau des îles du Pacifique.

On a beaucoup avancé sur le thème du changement climatique en matière de résilience des pays du Pacifique vis-à-vis de ce changement climatique, mais on n'avait pas programmé la covid-19 dans nos relations, quand bien même nous avons beaucoup échangé avec les pays du Pacifique, avec les pays du Forum, avec la Nouvelle-Zélande, avec l'APF, sur la façon dont le pays a géré cette crise. Ça, c'est important et des fois on peut en tirer bénéfice de l'expérience des autres pays.

Alors, figurez-vous, ces grands événements, on a pu, j'allais dire, mettre en place, on a financé notre participation à l'APF Francophonie, on a organisé le rassemblement des Parlements du Pacifique sans demander une augmentation de notre dotation budgétaire. On est resté dans le cadre strict de l'enveloppe qu'on a annuellement. Cela veut dire qu'on a cherché des économies ailleurs pour pouvoir financer ces événements qui me semblent effectivement, même si le débat n'a pas eu lieu d'une manière claire ici même pour savoir si on veut organiser ces événements... Pour l'APF, si, l'assemblée a donné l'autorisation pour que notre assemblée adhère à l'APF, à la Francophonie. Ça, c'est clair. D'ailleurs, nous attendons que le Pays aussi de son côté puisse entrer dans l'OIF, l'Organisation internationale de la Francophonie. Voilà.

Donc, tous ces événements ont été réalisés, effectués, couverts à budget constant, sans qu'on ait à demander de dotations supplémentaires au Pays. Certes, nous avons fait appel à d'autres fonds, le

Fonds Pacifique qui nous a aidés. Chose qui est extraordinaire quand même, même l'Onu nous a suivis dans l'organisation de cet événement. Le Pnud (Programme des Nations Unies pour le développement) a financé une partie du rassemblement des Parlements des îles du Pacifique. Donc, même l'Onu a un regard sur cette organisation qui est propre à nous, qui est propre à la Polynésie et les îles du Pacifique.

Les dépassements, je peux vous donner les détails, mais je pense qu'on ne peut pas rentrer dans les détails... Les services de l'assemblée m'ont fait un relevé très détaillé. Ce sont des dépassements, j'allais dire, qui restent dans les normes acceptables, autorisées par le règlement comptable de l'assemblée. Parce qu'on vote par chapitre, et tout le monde sait qu'au sein d'un chapitre, on peut effectivement récupérer l'argent sur une ligne où on pense qu'il n'y aurait pas de dépenses ou moins de dépenses pour pouvoir alimenter une ligne où, apparemment, au budget primitif on n'aurait pas prévu cet événement. S'adapter aux modifications qui peuvent arriver en cours d'année.

En tout cas, toutes ces informations ont été communiquées au bureau de l'assemblée. Aucun engagement financier ne peut être décidé s'il n'y a pas l'aval du bureau de notre assemblée. Ça, c'est un élément important. Et tout le monde sait que le bureau de l'assemblée est composé de tous les groupes politiques faisant partie de notre assemblée.

Il est vrai que nous avons un projet de règlement intérieur en cours de réflexion et mon souci est effectivement de donner plus de moyens pour les groupes pour qu'ils puissent travailler, produire aussi des propositions de texte. Et mon vœu aussi plus tard, c'est que les présidents de groupe de chaque groupe politique fassent partie du bureau. Pour moi, c'est important si on doit effectivement évoluer vers plus de responsabilités dans la gestion de notre assemblée.

Voilà ce que je voulais dire. Pour dire que, bon, il n'y a rien de caché, au contraire je suis pour le jeu de la transparence dans le cadre effectivement qui régit notre assemblée aujourd'hui, qui peut évoluer, si vous voulez, s'il faut monter un groupe de travail pour faire cela.

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur le président. La parole est à Madame Nicole Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Madame la vice-présidente. Monsieur le président, vous ne nous avez pas répondu sur le projet de réforme du règlement intérieur, à moins que je n'ai pas entendu, concernant la nouvelle gestion des crédits groupe. Je sais qu'il y a des demandes aussi au niveau du bureau pour obtenir des doubles crédits collaborateurs. Vous en aviez parlé lors du vote du budget de l'assemblée la dernière fois. Où en êtes-vous dans les travaux ?

M. Gaston Tong Sang : C'est vrai que le chantier, confinement oblige, à cause de la covid, est arrêté, mais je pense qu'on peut reprendre les travaux, si les présidents de groupe le veulent bien. Je pense qu'il faut maintenir l'axe de réflexion. Entre présidents de groupe, je pense qu'il y a plus ou moins un consensus là-dessus. Et, nous avons tiré de nos différentes visites à Paris, à l'Assemblée nationale, au Sénat, l'intérêt effectivement de faire évoluer la vie des groupes, la vie, notre mission au sein de cette assemblée, avec une organisation..., pas plus saine mais mieux accompagnée, j'allais dire, de chaque groupe dans sa mission. À titre d'exemple, tous les groupes au Parlement en France disposent des moyens composés d'une partie fixe qui est la partie minimum qu'on pense accorder aux groupes pour qu'ils puissent fonctionner ; et il y a une partie variable en fonction bien sûr du nombre d'élus qui seront dans ce bureau. Il y a cette évolution-là.

Il y a aussi un renforcement des responsabilités des membres du bureau. C'est vrai, un assesseur dans notre bureau de l'assemblée n'a pas les mêmes fonctions qu'un questeur à l'Assemblée nationale et au Sénat qui, lui, porte vraiment une responsabilité financière : c'est lui qui gère le budget du Parlement et non pas le président.

Alors, je viens aux collaborateurs, et d'ailleurs c'est une observation produite par la Chambre territoriale des comptes suivie d'une recommandation, en disant que, comme à l'Assemblée nationale, comme au Sénat, les collaborateurs sont régis par le code du travail du droit privé. C'est un contrat qui lie l'élu à son collaborateur. Tout simplement parce que, même si aujourd'hui c'est la présidence de l'assemblée qui gère directement ces contrats, mais ne dispose pas de moyens de contrôle. Et je pense que c'est une façon de responsabiliser l'élu vis-à-vis de son collaborateur, de donner libre choix à l'élu de choisir aussi son collaborateur. Et, bien sûr, tout ce travail doit se faire avec l'expert, l'expertise et les compétences des services de l'assemblée. Ce n'est pas parce que, demain, vous aurez à gérer directement vos collaborateurs qu'il n'y aura pas du soutien juridique, administratif de l'assemblée, au contraire ; et en même temps, on mettra en place des dispositions permettant quand même de protéger l'élu parce que, dans ce secteur-là, c'est compliqué. Comme je disais tout à l'heure, plus de 88 % du budget de l'assemblée sont réservés à la rémunération de ces masses de crédits qui sert au fonctionnement de l'assemblée et aussi au fonctionnement des groupes et des élus.

Voilà.

La présidente : Merci. La parole est à Madame Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Madame la vice-présidente. Nous étudions ici les comptes administratifs de notre honorable assemblée et puis tous les partis qui ont été énumérés par notre collègue rapporteur que je soutiendrai bien sûr favorablement.

Mais permettez-moi de rebondir avant, de remercier notre président de l'assemblée qui vient de nous étayer un peu les explications et répondre aux quelques interrogations qui viennent d'être posées par mes chers collègues. Mais j'ai écouté aussi un peu les interventions de mes autres collègues de l'opposition et c'est là que j'ai envie un peu d'interpeller la conscience de tous les élus que nous sommes cet après-midi. C'est vrai, Monsieur le président, qu'en commission des finances, beaucoup de questions ont été posées. Oui, je fais partie de ces élus qui soutiennent à ce que notre assemblée soit ouverte au monde, c'est-à-dire toutes les réunions qu'on a dû faire ici peut-être en Polynésie, les missions que mes collègues ont menées au titre de la Francophonie... Il faut qu'on s'ouvre au monde, c'est une nécessité, et essayer de tisser des liens avec les autres assemblées ne serait-ce au niveau de notre bassin du Pacifique.

Mais le seul hic, c'est peut-être un défaut, mais nous avons pris l'habitude, en tant que parlementaires, quand il y a des missions qui sont menées dans nos différentes chambres, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, il y a toujours des rapports de mission qui sont ramenés et je crois que c'est là que l'on manque un peu. Je me permettrai cet après-midi, par exemple, de ne citer — en plus, nous sommes en pleine crise de la covid ! — à titre d'information, sans porter de jugement, il y a eu cette grande mission menée par nos deux collègues, la vice-présidente elle-même et notre collègue Éliane Tevahitua, sur l'épineux sujet des Évasans. Pourquoi je redis cet après-midi ? Parce que je saisis au vol la question, plus ou moins qui n'a pas été répondue ce matin, de ma collègue Éliane Tevahitua sur le sujet de Maupiti. Vous voyez un peu ? En période de crise de la covid, il y a eu cette mission-là, on aurait espéré, en tout cas moi, à mon titre, j'aurais quand même espéré en tant qu'élue qu'il y ait eu quand même un rapport de ces missions, ne serait-ce pour avoir une position et peut-être faire des propositions. C'est là que je suis un peu partagée. Pour savoir que, si toutes les missions que nous avions menées, est-ce que c'était une nécessité ? Mais je pense que, oui, c'était une nécessité, mais maintenant, il faut qu'on statue quand même entre nous, qu'on puisse faire des propositions. Eh bien, on a pris l'habitude au Sénat, c'est comme ça : quand des élus partent en mission, ils ont l'obligation de rendre des comptes ne serait-ce pour toutes les missions qui sont envoyées. C'est là que je suis intervenue au Sénat.

Deuxième interpellation — et là, je mets totalement notre président en dehors puisqu'il ne s'agit pas du bilan de notre assemblée —, mais la question de ma collègue de Tahaa sur les fameux 900 millions que nous décidons de renvoyer au gouvernement ne serait-ce pour apporter notre soutien à la crise que nous sommes en train de subir. *Quid* de l'année prochaine ou avant l'année prochaine si on allait

rétablir cette fameuse dotation. Ma question était très claire aux techniciens pendant la commission : si nous renvoyons les 900 millions, est-ce que nous rencontrerions — j'ai bien dit au conditionnel — des problèmes de fonctionnement ne serait-ce pour notre assemblée ? De la réponse qui a été donnée en commission, on ne devrait pas avoir de souci. Parce que je suis en train de vous interpeller, chers collègues, c'est un geste fort que nous allons décider cet après-midi et je vous remercie par avance ne serait-ce pour les plus démunis de ce pays, ceux qui perdent leur travail à cause de cette crise-là, on renvoie, mais c'est très peu... Mais je suis bien attristée cet après-midi, ceux *donc* qui ont crié au loup, nous, les élus, est-ce que nous n'allons pas nous poser aussi la question ? est-ce que nous n'allons pas contribuer ? Je ne parle pas de la contribution du budget de l'assemblée. Nous, élus, proprement dit. Je ne sais pas si vous êtes conscients de ce que nous sommes en train d'aller dire devant la presse, et c'est le moment opportun, nous sommes en train d'étudier notre budget de l'assemblée, eh bien parlons-en ! Parlons-en de nous, les élus ! Mais c'est dommage que mon collègue député, pour ne pas le citer, ne soit pas présent cet après-midi parce que c'est lui qui avait proposé lors de vos dernières séances où les élus des îles étaient absents : chiche ! pourquoi les 57 élus de l'assemblée ne pourraient pas voir nos indemnités et penser aux plus démunis de ce pays ? C'est aujourd'hui qu'il fallait trancher !

Pour en revenir à notre dotation, je ne sais pas si vous avez bien écouté le discours du Président de la Polynésie ce matin, nous sommes en train d'entrer dans une période très difficile, pour ne pas dire en récession peut-être l'année prochaine. Pour moi, honnêtement, si on peut fonctionner ne serait-ce avec la moitié de notre dotation, pour l'année prochaine, je veux dire, pourquoi pas, en pensant justement à ceux qui commencent et ceux qui vont continuer à payer un peu très cher la crise que nous sommes en train de subir aujourd'hui.

C'est tout ce que je voulais dire, Madame la vice-présidente. Merci.

La présidente : La parole est à Madame Éliane Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Oui. Merci pour votre intervention, Madame la sénatrice, et merci également de vous préoccuper de l'état de notre mission d'information sur les Évasans.

D'abord, cette mission d'Évasans s'est faite en deux parties : des auditions ici et ensuite des auditions dans les îles. Et ce n'était pas pendant la période de la covid, c'était aux mois de décembre, janvier jusqu'à mi-février, donc bien loin de la période de confinement dû à la crise sanitaire qui a commencé le 20 mars. Enfin, c'était pour vous dire que nous ne sommes pas des amatrices pour travailler sur une mission sans penser à rendre un rapport. Je peux vous rassurer que, dans les tournées que nous avons effectuées, nous avons eu raison de les effectuer dans les îles parce que, là, vraiment, on a touché du doigt les problèmes qui étaient spécifiques à chaque île. Et les appréciations, que ce soient des conseils municipaux ou des personnels de santé et même de la société civile, étaient bien différentes du son de cloche qu'on entendait ici quand on faisait les auditions des services administratifs. Et donc ça nous a permis de voir en fait la réalité de ce que les gens vivent au quotidien dans leur île, leur grande angoisse quand il s'agit de déclencher des Évasans et quand ça se passe mal également. Donc, il ne faut pas vous inquiéter. Et c'est d'ailleurs dommage qu'à l'occasion de notre passage sur l'île sacrée, nous n'ayons pas eu le privilège de vous rencontrer, mais enfin ce n'était pas faute de ne pas avoir essayé. N'est-ce pas, Madame la présidente ?... Mais le rapport vous sera présenté d'abord en commission lors de la reprise de la session budgétaire, donc ça va être en décembre.

Pourquoi autant de temps ? Parce que l'assemblée accouche d'un rapport de mission d'information. Il faut dire aussi que la cellule qui s'occupe de préparer nos missions d'information, c'est vraiment une cellule qui est réduite à sa plus simple expression : il n'y a pas assez de techniciens qui y travaillent, ils sont à quelques-uns. Ce n'est pas suffisant. À ce rythme-là, on ne va qu'une mission d'information par an. Ma demande, si elle pouvait être entendue, c'est que cette cellule composée de juristes, d'économistes, soit un peu plus améliorée, qu'il y ait plus de création de postes dédiés aux missions d'information. Par exemple, la juriste qui a travaillé avec nous et qui s'est déplacée dans les îles, elle devait gérer aussi bien la CCBF, donc le travail, le rapport, c'est en grande partie avec son service, son œuvre et, en même temps, la mission d'information. Elle nous a avoué, quand on l'a vue au mois de

mai, qu'elle était dans l'incapacité de faire les deux parce qu'elle n'avait pas assez de personnels. Donc, si on pouvait donner un peu plus, faire des recrutements au niveau de cette cellule-là, on irait beaucoup plus vite et peut-être qu'on ferait deux ou trois missions d'information par an.

Et ce que je peux dire, c'est que les missions d'information sont une chose très importante dans le débat démocratique et que cela nous permet de contrôler aussi bien l'action du gouvernement et de notre Administration, et de faire des propositions pour que les choses aillent mieux au bénéfice de notre population.

Donc, soyez rassurée, le rapport sera prêt pour la rentrée budgétaire et j'espère que vous le cautionnerez à l'unanimité.

La présidente : Merci. La parole est Madame Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Madame la vice-présidente. Monsieur le président, merci beaucoup pour tes réponses, tes éclairages. Je voulais te remercier pour la proposition d'inclure les présidents de groupe dans le bureau. C'est une demande que j'avais formulée il y a deux ans déjà. J'avais adressé un courrier à l'époque, Guy Lejeune était ton directeur de cabinet, et la réponse avait été négative, on n'avait pas accepté cette demande. Donc, je te remercie aujourd'hui d'envisager cette possibilité-là.

Et c'est vrai que c'est moi qui ai évoqué la notion de grand livre des comptes. Je ne savais pas ce que c'était un grand livre des comptes jusqu'à ce que je m'inspire d'une des missions que j'ai faite à tes côtés où nous sommes effectivement allés voir l'Assemblée nationale et le Sénat ; et également j'ai vu ensuite une volonté de ta part de mettre en place l'expertise comptable, qui allait d'ailleurs être prise en charge par l'assemblée. Donc, j'ai anticipé les choses et pour le groupe TAPURA HUIRAATIRA et ai eu recours à un expert-comptable, qui fait nos comptes, et j'ai donc découvert l'existence du grand livre des comptes. Mon but n'est pas de savoir qui gagne combien. Je ne suis pas là pour, et je l'ai dit en commission, juger l'opportunité de la dépense. Elle t'appartient, je ne la remets pas cause.

Je voudrais juste, dans l'intervention que je fais là, alerter simplement pour les transports. Comme je disais, parce que j'ai eu la chance de participer à des missions très utiles, j'ai constaté parfois que les dépenses de transport n'étaient pas maîtrisées dans le sens où on n'allait pas forcément chercher le moins cher ; on regardait effectivement des créneaux de date, de déplacement, mais il y avait possibilité, je pense, d'avoir moins cher. Et donc peut-être effectivement envisager dans nos services quelqu'un qui pourrait s'occuper de ça, mais pas à temps plein évidemment mais qui pourrait se charger de ça ou éventuellement prendre l'attache d'une agence de voyage et chercher des possibilités de déplacement mieux maîtrisées peut-être puisque, parfois, je me suis amusée à aller sur Internet pour faire des comparaisons et j'ai trouvé des tarifs qui pouvaient aller du simple au double. Donc, par rapport à ça, peut-être qu'il y aurait moyen de mieux maîtriser les dépenses de transport.

Mais autrement, merci beaucoup pour toutes tes réponses et, évidemment, le vote est sans équivoque, il est évidemment favorable à ce compte administratif. Et je m'associe aux félicitations qui ont été adressées tout à l'heure à toutes les équipes de l'assemblée pour ce travail et je ne remets nullement en cause leur travail.

Merci.

La présidente : Merci. Nous passons à l'article 1^{er}, s'il n'y a plus de discussion.

Article 1^{er}

La présidente : Ceux qui sont pour ?... À l'unanimité.

Article 2

La présidente : Sur l'article 2, même vote.

Article 3

La présidente : Sur l'article 3, même vote.

Article 4

La présidente : Sur l'article 4, même vote.

Article 5

La présidente : Sur l'article 5, même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... *Merci.*

Nous passons à la délibération suivante.

Article 1^{er}

La présidente : Même vote aussi ?...

Article 2

La présidente : Même vote pour l'article 2.

Article 3

La présidente : Sur l'article 3, même vote.

Sur la délibération, même vote ?... *Merci.*

Nous passons à l'examen du dossier... On n'a pas fini. Monsieur Charles Fong Loi, il y a la CCBF qui est très importante. *Merci.*

Nous passons au dernier rapport.

Article 1^{er}

La présidente : Nous n'avons pas de discussion. Même vote ?...

Article 2

La présidente : Sur l'article 2, même vote ?

Sur l'ensemble de la délibération du troisième dossier, même vote ?... *Merci.*

La présidente : Monsieur le président, je vous invite à prendre votre place, nous avons un dernier dossier à examiner, relatif à la CCBF.

(Présidence de M. Gaston Tong Sang, président de l'assemblée de la Polynésie française.)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE CONTROLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER
POUR L'ANNÉE 2019

Le président : Nous sommes au dernier dossier, il s'agit du rapport d'activité de l'exercice 2019 de la commission de contrôle budgétaire et financier.

La parole est à Madame la présidente de la commission.

M^{me} Dylma Aro : Merci, Monsieur le président. *Je vous demande encore un peu de patience, ce ne sera pas très long.*

Fidèle à la démarche initiée il y a quelques années, notre commission s'est toujours attachée à améliorer les procédures et méthodes d'analyse avec, pour lignes directrices : rapidité, flexibilité, pertinence, impartialité et efficacité.

Une fois n'est pas coutume, mais je voudrais commencer mon intervention en adressant mes remerciements les plus chaleureux aux élus, surtout chers membres de la commission, pour leur investissement hebdomadaire et leur réactivité dans l'examen des avis rendus en une dizaine de jours, week-end compris, dans la très grande majorité des dossiers. Je remercie aussi le gouvernement et son Administration, notre cher personnel du SAJCE et tout spécialement Mademoiselle Heirani Lehartel, une jeune polynésienne qui ne compte pas ses heures et grâce à qui nous avons pu internaliser la confection du rapport, mettre en valeur la communication de nos travaux et économiser les ressources de notre institution. J'ai une mention toute particulière pour le chef de service du SAJCE, Madame Stéphanie Pater, dont je salue l'esprit collectif, la compétence et la diligence dans le suivi de nos avis et des échanges et notamment avec ma chère équipe.

En 2019, l'activité de notre commission a été dense, comme d'habitude. Nous avons tenu 34 réunions et examiné 677 dossiers d'ampleur très variable, pour un volume financier d'un montant global de 19 538 025 131 F CFP.

Le nombre de saisines a été en hausse de 10,4 % par rapport à 2018 alors que le volume financier global de tous les dossiers examinés a baissé de près de 40 %. Cette baisse conséquente de la masse financière globale est essentiellement rattachée aux aides octroyées aux sociétés éligibles à la défiscalisation (-11,2 milliards de F CFP) et aux établissements publics et organismes parapublics (-2,87 milliards de F CFP). Quant aux associations et aux communes, elles ont vu leur financement augmenter, respectivement de +382,27 millions de F CFP et de +148,13 millions de F CFP. Pour les associations, c'est le secteur du sport qui domine avec notamment une subvention importante de 120 M de F CFP au Comité olympique pour les Jeux du Pacifique. En ce qui concerne les communes, l'augmentation constatée concerne les syndicats de communes, l'Epic Vaipu en charge de l'eau et de l'assainissement, et les communes des Îles-du-Vent. Ces communes mettent en œuvre le contrat de redynamisation des sites de défense en vue de concrétiser la création de zones d'activités économiques, des zones d'activités touristiques et de loisirs, de requalifier certaines zones et de réaliser des aménagements urbains. L'exercice 2019 a eu son lot de subventions, d'aides financières et fiscales à l'agriculture, au digital, au logement social ainsi qu'aux filiales du groupe OPT, Fare Rata et Onati.

Au-delà des chiffres, quels enseignements peut-on tirer de notre activité sur cet exercice 2019 et sur les perspectives inédites de 2020 ? On a vu émerger la problématique de la digitalisation de l'Administration, source de gains de productivité et d'efficacité. Avec la crise actuelle de la covid-19, les chantiers s'intensifient dans ce domaine et on l'a vu encore dernièrement avec la Direction des affaires foncières, l'éducation, la santé : téléprocédures et téléservices, télétravail, télé santé et télé consultation, télé enseignement...

Ainsi, la qualité de la conception des projets présentés devant notre commission s'améliore progressivement en raison, je le pense, de la qualité des avis que nous adressons au gouvernement.

C'est notamment le cas des dossiers présentés dans le domaine de la jeunesse et des sports. Nous avons pu observer un raccourcissement des délais de procédure, une évaluation plus fine des stratégies des fédérations et des associations sportives et de jeunesse et un élargissement du champ d'action du mouvement associatif sur de nouvelles thématiques sociales.

À notre sens, sur un plan plus général, pour 2020, de nouvelles priorités émergent pour construire une société plus résiliente et plus solidaire. Je sais que le gouvernement s'attache à renouveler l'action publique pour surmonter cette crise et construire la société polynésienne d'après covid. Cela se traduira par une réorientation des actions prévues par le budget primitif 2020 et par des plans de soutien et de relance visant la reprise de l'activité économique et l'atténuation de la crise sociale qui s'annonce. La préservation de l'emploi, des compétences des salariés des secteurs en difficulté, notamment notre secteur touristique, et le maintien du pouvoir d'achat des ménages polynésiens figurent parmi ces priorités. De même, il faudra accompagner toutes nos entreprises qui se battent dans le champ de l'exportation de biens et des services, tous nos porteurs de projets, tous nos créateurs d'entreprises pour qu'ils puissent créer de nouvelles richesses et donc des emplois. Les défis sont immenses et il faudra la mobilisation de toutes nos forces vives pour faire face et nous redresser demain.

Je vous remercie encore, chers membres de la commission, pour vos éclairages toujours pertinents tout au long des séances de nos commissions. Nous démontrons encore une fois que notre commission sait dépasser les clivages politiques pour se mettre au service de notre population pour adresser les avis les plus éclairés possibles au gouvernement et à son Administration. C'est le but même de l'existence de notre commission et le sens de notre engagement en son sein.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la présidente, de votre exposé. Nous avons prévu une discussion générale de 60 minutes : 34 pour le TAPURA HUIRAATIRA, 10 pour le Tahoeraa, 10 pour le Tavini Huiraatira et, bien sûr, 3 pour chaque non-inscrit.

Il n'y a plus de non-inscrit. Nous passons la parole à l'intervenante du groupe Tavini Huiraatira, Madame Mercier.

M^{me} Cécile Mercier : Merci, Monsieur le président. L'assemblée de la Polynésie française est saisie du rapport d'activité de la commission de contrôle budgétaire et financier pour l'année 2019.

Ceci est un exercice récurrent qui se répète chaque année et qui a pour objectif le contrôle des fonds publics alloués, tous guichets confondus, par la CCBF. Les intérêts, notamment financiers, sont majeurs et la CCBF se trouve ainsi à la croisée des chemins. Elle a en effet la capacité et le pouvoir de structurer des filières entières de notre économie et de soutenir le réseau des PME et des TPE de notre pays, y compris celui des patentés et des artisans. Dans ce contexte unique, l'objectivité, l'indépendance et le professionnalisme de la CCBF et de ses membres est une condition qui ne souffre aucun détour.

Je souhaite féliciter la présidente de la CCBF, les membres titulaires et suppléants de la CCBF et les services de l'assemblée de la Polynésie française pour la qualité de leur appui tout au long de nos séances quasi hebdomadaires et pour l'excellence du rapport annuel finalisé pour l'année 2019.

Je souhaiterais aborder deux points devant vous : l'un concerne le format et la substance du rapport qui nous est soumis pour approbation et l'autre une amélioration du rôle de la CCBF en termes de suivi et d'évaluation de ses activités financières.

En premier lieu, je qualifierai le rapport 2019 de la CCBF de catalogue exhaustif et récapitulatif de toutes les aides allouées qu'il s'agisse d'aides financières aux personnes morales, de participation du Pays au capital de sociétés et autres soutiens, de garanties d'emprunt, d'opérations immobilières du

Pays et, accessoirement, de nominations. Ainsi, d'une année sur l'autre nous sommes tenus très précisément informés du nombre et du montant des aides octroyées aux associations, aux communes, aux établissements publics, aux sociétés... Nous connaissons le nombre exact d'arrêtés pris et la masse financière globale traitée chaque année : 17 milliards en 2017, 32 milliards en 2018, 19 milliards en 2019. Ces dernières années, du moins pour les années 2018 et 2019, les rapports annuels de la CCBF ont pris la forme d'un catalogue exhaustif parfois agrémenté d'un zoom ou d'un focus sur tel ou tel guichet financier, sur telle ou telle filière et secteur d'activité.

J'en viens maintenant à mon second point. À une époque où les administrés et les citoyens sont de plus en plus attentifs à la gestion des deniers publics et où ces dernières se font de plus en plus rares, pouvons-nous véritablement nous satisfaire au niveau de notre assemblée d'un simple catalogue annuel qui n'est ni plus ni moins qu'une photographie de l'existant en termes de nombres d'arrêtés pris et de montants engagés et décaissés ? Ne devrions-nous pas franchir une étape supplémentaire et termes de suivi et d'évaluation des travaux de la CCBF dans les années à venir ? Ma suggestion se veut ici constructive. Je suggère que les prochains rapports annuels de la CCBF soient assortis d'un volet suivi - évaluation avec indicateurs de réussite. La lecture du catalogue annuel des aides allouées devrait pouvoir être assortie d'une réelle étude d'impact des mesures financières prises dans l'année, d'un véritable bilan coût-avantage des aides financières allouées, tous guichets confondus. Nous devrions pouvoir nous poser les bonnes questions et obtenir des réponses précises sur certaines données. Par exemple, sur les aides financières 2019 aux sociétés qui s'élèvent à environ 9 milliards, combien d'emploi ont été créés ? Combien de ces sociétés ont respecté leur business plan initialement fourni à l'appui de leurs demandes d'aide financière ? Les extensions envisagées ont-elles été effectivement suivies d'effets ? Lorsque les sociétés n'ont pas mené leur projet à terme, un remboursement de la subvention est-il prévu ?

Il serait aussi nécessaire qu'il y ait plus de transparence sur les critères de sélections des TPE, PME et personnes privées allocataires de subventions et d'aides diverses. Quels sont les critères de sélection des bénéficiaires ? Est-ce le principe du « *first come, first serve* » ou cela fait-il l'objet d'une logique qui n'apparaît pas toujours dans les paquets d'aides qui sont transmis à la CCBF pour approbation ? Y a-t-il une approche sectorielle dans l'octroi de ces aides ? Un plan d'action général qui concernerait toute une filière, par exemple ?

Les systèmes de suivi-évaluation avec indicateurs de suivi et de réussite sont de plus en plus intégrés à la bonne gouvernance et à la bonne gestion financière des deniers publics et dans le mode opératoire de toute administration moderne. Ce système serait un complément très utile aux travaux de la CCBF et viendrait donner sens et profondeur au catalogue tel qu'il est présenté actuellement. Nul doute que nous devrions prendre ce chemin.

Néanmoins, je voudrais terminer mon intervention sur une observation très précise qui est la reprise d'une recommandation de la cour territoriale des comptes dans le rapport n° 149-2019 et notamment le renforcement du rôle de la CCBF dans le cadre d'une analyse des risques. Comment donc introduire l'analyse des risques dans le périmètre de la CCBF ? Le renforcement de la mission de contrôle passe nécessairement par une réforme de cette commission. Si l'introduction de seuils financiers dans les obligations de transmission répondait à la nécessité d'alléger les travaux de la CCBF, elle conduit en tout cas à soustraire une part des informations relatives aux aides publiques attribuées. Par conséquent, il convient désormais de réformer la procédure de traitement des dossiers soumis à l'examen de la CCBF et d'opérer une meilleure sélectivité en l'adossant à une analyse des risques. L'introduction de cette méthodologie permettra de faire porter les efforts de la commission sur les dossiers à enjeux, ces derniers ne résidant pas nécessairement dans les montants des subventions ou les nominations. Ainsi, les aides allouées dans le cadre de dispositifs réglementaires à la suite d'une instruction par les services du Pays ne semblent pas présenter le même niveau de risques que les subventions de fonctionnement allouées aux associations. Or, s'agissant de ces subventions, le seuil d'examen de la CCBF a été relevé à 1 000 000 F CFP en 2017.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. La parole est au représentant du groupe Tahoeraa Huiraatira.

M. Fernand Tahiatia : Monsieur le président, *merci. Nous sommes les courageux survivants et nous n'avons pas d'observations à présenter.* On est pour.

Le président : C'est clair, c'est rapide, succinct. *Merci, Monsieur le maire.*

Nous passons au dernier intervenant, Madame la présidente du TAPURA HUIRAATIRA.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je voulais juste féliciter la présidente de la CCBF qui, effectivement, chaque semaine, organise de main de maître sa commission et également tous les membres parce que, mine de rien, c'est une contrainte quelque part, mais auquel chacun s'astreint et chacun prend plaisir puisqu'il y a toujours des débats constructifs et chacun s'intéresse beaucoup aux dossiers. Donc toutes les félicitations du groupe. Et merci pour ce merveilleux rapport bien épais qui montre toutes les actions qui ont pu être financées. Donc voilà, juste soutien et remerciements.

Le président : Merci. Nous en avons terminé avec ce dernier dossier. Tous nos félicitations et compliments à notre présidente de la commission CCBF ainsi qu'à tous les membres, et surtout au personnel qui participe à vos côtés pour rendre un travail de si bonne qualité.

VI) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : S'agissant du point VI) de notre ordre du jour « l'examen de la correspondance », comme traditionnellement, tout est à votre disposition. Vous pouvez demander copie au secrétariat.

VII) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Avant de clôturer la séance, je vois que certains d'entre vous ont bien leur gourde, mais pas tout le monde. Il faut savoir qu'il ne devait plus y avoir de bouteille d'eau dans cette salle. Il faut qu'on montre l'exemple sur la disparition totale du plastique dans notre environnement. Donc, ce serait bien, pour la prochaine séance, que chacun de nous vienne avec sa gourde. Il y a de la bonne eau, en plus, qui est servie. Elle est bonne pour la santé. Vous avez votre gourde avec l'effigie de l'assemblée, le logo de l'assemblée. *Merçi.*

Je clôture la séance.

Je viens de signer notre convocation pour le 6 juillet pour notre dernière séance de la session administrative. Bien sûr, nous essayerons d'examiner un plus grand nombre de dossiers avant de clôturer et surtout mettre en place les commissions législatives, intérieures et extérieures.

Merçi et bon retour !

(Il est 15 heures 23 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Béatrice Lucas



LE PRÉSIDENT,



Gaston Tong Sang